Cahier C - "Le Peuple Courrier de la Côte-du-Sud" 22 août 1979

Rentrée scolaire

Rentrée scolaire

Comment fonctionne le ministère de l'Éducation du Québec

Le ministère de l'Éducation du Québec est responsable de l'éducation de tous les Québécois à tous les niveaux d'enseignement.

Il partage cette responsabilité avec les commissions scolaires pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, avec les collèges d'enseignement général et professionnel et avec les universités.

Il est également responsable de l'éducation des adultes et de l'enseignement dans les écoles privées.

Le ministère de l'Éducation a pour mission d'assurer à tous les Québécois des possibilités égales d'éducation et un régime pédagogique qui satisfasse aux besoins de chaque individu.

Pour remplir sa mission,

- il élabore des politiques générales pour tous les établissements scolaires,
- il fournit environ 70% des fonds dépensés en éducation,
- il établit des normes pour la formation des enseignants,
- il propose des programmes-cadres à partir desquels les enseignants peuvent mettre au point des cours adaptés aux besoins de leurs élèves,
- il assure aux commissions scolaires l'accès aux services du Ministère par l'entremise de directions régionales,
- il facilite l'accès aux études postsecondaires par un régime complet de prêts et de bourses aux étudiants.

Le ministère de l'Éducation emploie actuellement 2,300 professionnels et fonctionnaires pour assurer ses services à la population.

Ces employés logent principalement à Québec (1035, rue de Lachevrotière), mais aussi à Montréal (600 rue Fullum) et dans les directions régionales à travers le Québec.

Le ministre de l'Éducation

Le ministre dirige le ministère de l'Éducation. Il en est le responsable devant le Conseil des ministres et l'Assemblée nationale.

Le secteur primaire et secondaire

La Direction générale du développement pédagogique élabore les objectifs et les politiques pédagogiques de l'enseignement au préscolaire, au primaire et au secondaire, ainsi que les programmes et les règlements nécessaires à leur application.

La Direction générale de l'administration régit l'allocation et l'administration des ressources financières et matérielles des commissions scolaires.

Grâce à ses directions régionales, la Direction générale des réseaux assure les liens du Ministère avec les commissions scolaires et la population.

Le secteur postsecondaire

La Direction générale de l'enseignement collégial élabore les objectifs et les politiques de l'enseignement collégial, ainsi que les programmes et les règlements nécessaires à leur application.

La Direction générale de l'enseignement supérieur assure le développement des institutions universitaires, en tenant compte des aptitudes des étudiants et des besoins de la société.

La Direction générale de l'éducation des adultes supervise les enseignements dispensés aux adultes dans les commissions scolaires et les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps).

Le Service des prêts et bourses administre un régime d'aide financière qui attribue des bourses et garantit des prêts aux étudiants désireux de poursuivre des études postsecondaires mais qui manquent de moyens financiers pour le faire.

Le secteur planification

Éduquer, c'est prévoir. C'est là la mission des directions et des services du secteur de la planification, qui développent des politiques et des plans à long terme et qui les traduisent en programmes à moyen et à court terme, en accord avec les orientations adoptées et les politiques établies par le ministre.

Des recherches sur des éléments fondamentaux de l'éducation, des études économiques et démographiques, ainsi que des services d'informatique assurent la réalisation de cette mission.

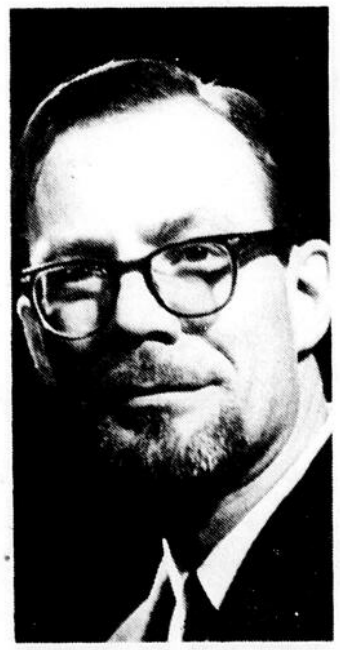

M. Jacques-Yvon Morin

Le Conseil supérieur de l'éducation

Le Conseil supérieur de l'éducation, ses comités et ses conseils ont été institués en 1964 pour collaborer avec le ministre de l'Éducation.

Composition

Le Conseil supérieur de l'éducation est composé de 24 membres dont au moins seize sont de foi catholique, au moins quatre de foi protestante et au moins un (1) ni de foi catholique, ni de foi protestante.

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme 22 membres, pour un mandat de quatre ans, après consultation des autorités religieuses et des organismes les plus représentatifs des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socio-économiques.

Les deux autres membres sont, d'office, le président du comité catholique et celui du comité protestant.

Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne, parmi les membres du Conseil, un président et un vice-président, l'un de foi catholique, l'autre de foi protestante.

Le Conseil doit soumettre, au ministre de l'Éducation, un rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation. Il peut aussi lui donner son avis sur toute question concernant l'éducation. Il est cependant tenu de donner son avis sur les projets de règlements qui doivent régir les institutions d'enseignement et sur toute autre question que le ministre lui soumet.

Pour accomplir son mandat, le Conseil peut solliciter des opinions, recevoir les suggestions du public et effectuer des études. Il se réunit au moins une fois par mois.

VENTE RETOUR A L'ECOLE...

Plus de 1000 jeans en velours cotelé de

19.95 à 24.95

La Maison de l'Habit a fait confectionné un assortiment de gilets pour les froids mois d'hiver

10% de rabais accordé aux étudiants sur toute la marchandise en magasin.

La Maison de l'Habit

613, 4e Avenue
La Pocatière

450, Rue
Lafontaine
Rivière-du-Loup

Si tu es étudiant (e), c'est l'endroit à fréquenter!

Rentrée scolaire

Ministère de l'éducation

Le début de la réforme scolaire au Québec

La création du ministère de l'Éducation en 1964

La création du ministère de l'Éducation, en 1964, marque le premier geste officiel de la prise en charge, par l'État, de la responsabilité générale de l'éducation. Elle marque aussi le premier changement important introduit par la réforme scolaire au Québec. Cette réforme a été fondée sur quelques grands principes qui se développaient depuis quelques années déjà dans la société québécoise.

- L'État doit être le premier et principal responsable de l'éducation à tous les niveaux d'enseignement.
- On doit maintenir le caractère confessionnel du système scolaire.
- Tous les Québécois doivent avoir des chances égales d'accéder à l'éducation.
- L'école doit être plus ouverte sur l'extérieur et mieux préparer à la vie.
- L'individualisation de l'enseignement doit favoriser le progrès continu de l'élève et lui permettre de cheminer selon son rythme personnel et ses caractéristiques propres.
- On doit regrouper et intégrer les différents types de formation générale et professionnelle.
- On doit permettre la participation accrue de la population à la "chose" scolaire.

La réforme scolaire

Ces principes sont à la source de toutes les initiatives prises par le gouvernement du Québec depuis une quinzaine d'années.

Outre le ministère de l'Éducation, le gouvernement du Québec, créait également, en 1964, le Conseil supérieur de l'Éducation, auquel on adjoignait les deux comités confessionnels (catholique et protestant) chargés, entre autres, des pouvoirs de réglementation pour les écoles confessionnelles.

On a complété le réseau des maternelles pour les enfants de cinq ans de sorte bien que la fréquentation scolaire ne soit pas obligatoire à cet âge-là, 95% des enfants de cinq ans fréquentent aujourd'hui la maternelle comparativement à 52% en 1961.

On a assisté au regroupement des commissions scolaires locales responsables de l'enseignement primaire, ce qui leur a permis de réunir un nombre suffisant d'élèves pour offrir des services de qualité à un coût raisonnable.

Les régionales

L'administration de l'enseignement secondaire a été confiée à des commissions scolaires régionales qui ont procédé à la mise en place d'un réseau complet d'écoles secondaires ouvertes à tous les Québécois. De plus, la fréquentation scolaire obligatoire a été prolongée d'un an, de sorte que 97% des jeunes de 15 ans fréquentent actuellement l'école, comparativement à 75% en 1961. Pour les jeunes de 16 ans, le taux de fréquentation est passée de 51 à 83%.

Cégep

En 1967, la création des premiers collèges d'enseignement général et professionnel (les cégeps) instituait, dans le système public, un niveau intermédiaire, public et gratuit, entre les études secondaires et les études universitaires. Le réseau collégial couvre aujourd'hui tout le Québec.

Pour sa part, le réseau universitaire s'étend également dans toutes les régions du Québec depuis la fondation en 1969 de l'Université du Québec et de ses constituantes.

Financement-pédagogie

Au plan administratif, la réforme scolaire a fait évoluer les modes de financement de l'éducation. Des subventions gouvernementales comblent la différence entre les dépenses normalisées des organismes scolaires et les revenus provenant de leurs propres sources de taxation, de façon à assurer des services et des ressources semblables sur l'ensemble du territoire québécois.

Au plan pédagogique, la réforme scolaire a voulu individualiser l'enseignement. Cette intention a impliqué des changements majeurs; l'élargissement des objectifs de l'éducation, l'adaptation des contenus des progrmames d'étude aux besoins individuels des élèves, le renouvellement des moyens d'enseignement, la promotion par matière, le développement des services aux étudiants, la création de services spéciaux pour l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Et ça continue

Depuis une quinzaine d'années, les Québécois ont entrepris résolument d'améliorer leur système d'enseignement, en vue de répondre à l'objectif de fréquentation généralisée.

À la lumière des expériences vécues, la réforme scolaire s'oriente maintenant vers une plus grande qualité de l'enseignement. C'est dans ce contexte qu'il faut situer les outils de réflexion, de consultation et d'orientation que sont:

- le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire,
- le Livre blanc sur l'enseignement collégial,
- les travaux de la Commission d'étude sur les universités.

Le réseau des Cégeps a commencé en 1967.

Formation professionnelle au secondaire

Écoles et marché du travail: les deux font la paire

(Éducation-Québec, décembre 1978)

Voici la liste des métiers qui font l'objet d'un programme spécifique de formation dans les établissements d'enseignement du Québec.

Niveau secondaire	Programmes de formation	
Professionnel court (4 ans après le primaire)	Menuisier d'atelier Briqueteur-maçon	Auxiliaire en plomberie-chauffage
Professionnel long (2 ans après avoir réussi la troisième du secondaire)	Meuble et construction Analyste de laboratoire en travaux publics Travailleur de la construction II Travailleur de la construction Électrotechnique Électricien de construction Électricien d'entretien dans l'industrie	Mécanique du bâtiment Mécanicien en tôlerie Mécanicien en tuyauterie Dessin technique Dessinateur en mécanique du bâtiment Dessinateur en architecture et structure
Niveau collégial (3 ans après la cinquième année du secondaire)	Technologie du bâtiment et des travaux publics • Technologie de l'architecture • Technologie du génie civil Technologie de la mécanique du bâtiment	Technologie du meuble et du bois ouvré Électrotechnique • Électrodynamique • Instrumentation et contrôle Techniques maritimes Construction navale
Niveau universitaire (3 à 5 ans selon la spécialisation visée)	Architecture Architecture-paysagiste Ingénieur civil	Ingénieuren mécanique Ingénieur physique Sciences du bois)

La plomberie-chauffage à la Polyvalente

(par André Gosselin de l'équipe d'information scolaire et professionnelle, commission scolaire régionale Honoré-Mercier, Saint-Jean).

Communément appelé plombier, il est désigné maintenant sous le vocable mécanicien en tuyauterie.

Il se définit comme le spécialiste qui a pour fonction de tracer des plans d'installation de plomberie ou de chauffage. Il effectue aussi l'installation de ces systèmes et en assure les réparations et l'entretien.

Atelier:

En visitant l'atelier de plomberie-chauffage d'une école polyvalente, vous y découvrirez tout un monde.

En visitant cet atelier, vous y verrez des appareils sanitaires, tels que évier, toilette, lavabo, réservoir à eau chaude, bain, cuve à laver.

Les étudiants de niveau secondaire professionnel IV et V, se familiarisent avec les outils propres à ce métier, par exemple la filière, le ruban à mesurer, l'équerre, le fil à plomb, le niveau, etc...

Ils ont l'occasion au cours de leurs études d'apprentissage à l'atelier d'expérimenter les différents types de raccords, la filité, le soudé à l'étain et à l'argent, le calfaté, le mécanique à compression, l'évasé, le coulissant, le victaulic, etc...

Comme pour tout métier, des études théoriques doivent guider l'apprentissage du métier. L'étudiant doit se familiariser avec certains principes de physique, tels que la colonne d'eau, le vide, la pression atmosphérique, le manométrique, le syphonnement, les lois de Pascal et d'archimède, la loi des vases communiquants. Évidemment, il est nécessaire de connaître à fond le code de la plomberie, en vigueur actuellement au Québec et dans la région.

En secondaire professionnel V les étudiants se penchent sur l'étude des différents systèmes de chauffage à vapeur, à eau chaude, à air chaud, ainsi que les appareils suivants: radiateurs, connecteurs, plinthes, panneaux rayonnants.

Une fois les études terminées, les étudiants peuvent s'adresser à un entrepreneur en plomberie où ils peuvent être engagés à titre d'apprenti. Une fois les 4 périodes d'apprentissage réussies, il devient maître-mécanicien en tuyauterie. Par la suite il pourra devenir propriétaire d'un atelier de plomberie.

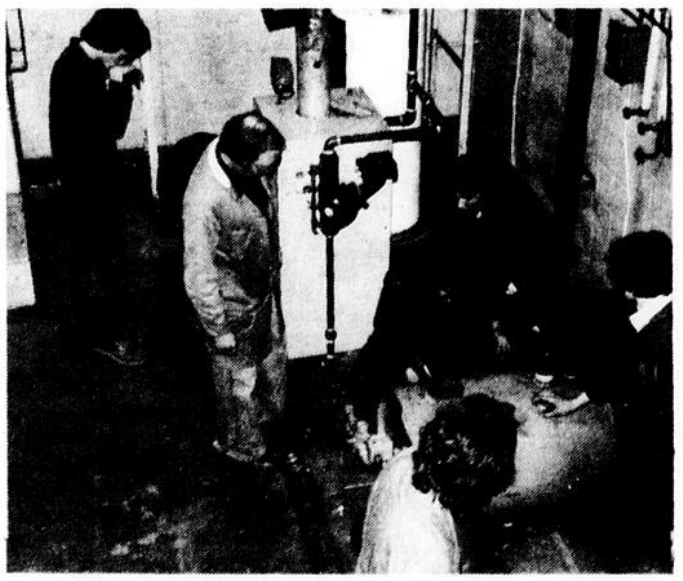

Comme pour tout métier, des études théoriques doivent en guider l'apprentissage.

Rentrée scolaire

Formation professionnelle au secondaire

Comment devient-on boucher?

(Éducation-Québec, novembre, 1977)

Au Québec, les jeunes peuvent se préparer à exercer le métier de boucher en suivant un cours secondaire professionnel long qui comprend trois années de secondaire général et deux années de spécialisation.

La formation professionnelle comprendra l'acquisition de connaissances de base; sur les différents animaux de boucherie et la préparation des jambons et des viandes cuites; sur la valeur alimentaire des viandes; sur la formation et la prévention des bactéries; sur la conservation (congélation, fumage, salaison, pasteurisation, déshydratation); sur les épices et sur l'art de marier les vins et les viandes; sur les différentes coupes et sur les méthodes de cuisson; enfin, sur l'administration, la publicité et la vente.

L'élève qui termine avec succès ce programme d'études reçoit du ministère de l'Éducation un diplôme d'études secondaires avec mention "Coupe de viande".

Pour les adultes, les cours peuvent être condensés sur une plus courte période de temps; ils sont dispensés dans les écoles secondaires. Ces derniers peuvent, à tous les niveaux obtenir des allocations, s'ils répondent aux exigences de la Loi de la formation professionnelle des adultes dont l'application relève des Centres de main-d'oeuvre du Canada.

Ou, plus généralement, travailleur dans le secteur de l'alimentation?

Niveau secondaire

L'enseignement professionnel au niveau secondaire prépare à d'autres métiers dans le secteur de l'alimentation. On peut devenir auxiliaire en alimentation et en restauration en s'inscrivant au professionnel court. Les cours de cuisine professionnelle, de coupe de viande, de pâtisserie et de service de table se donnent pendant deux ans après trois années de secondaire général. Le cours de cuisine professionnelle 1 est destiné aux élèves qui veulent se perfectionner.

Niveaux collégial et universitaire

Dans les cégeps et les établissements d'enseignement de niveau collégial, on dispense entre autres des cours dans les techniques suivantes:
- technique de diététique,
- technique hôtelière,
- production et administration de cuisine,
- technologie alimentaire,
- technologie laitière,
- horticulture légumière et fruitière.

À l'université, on peut préparer au premier cycle un baccalauréat en diététique et nutrition, en sciences avec majeures et mineures diverses, en sciences de la santé (diététique), en vivres.

NDLR - Les commissions scolaires de chaque région, les cégeps et les universités fournissent toute l'information désirée sur leurs programmes respectifs. On peut également s'adresser aux agents d'information des directions régionales de l'Éducation, qui distribuent des monographies portant sur diverses activités professionnelles. Pour le métier de boucher, on peut consulter le Centre de main-d'oeuvre et le comité paritaire de sa région. Ce dernier régit les rapports entre les patrons et les bouchers.

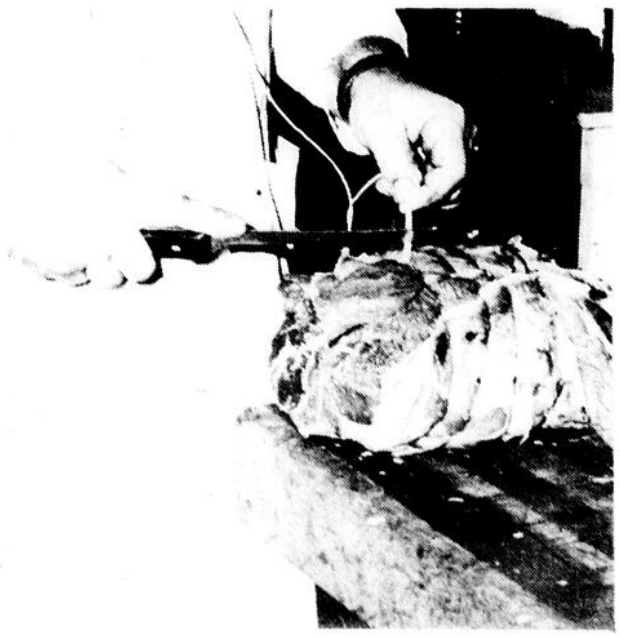

Le centre de Main-d'Oeuvre du Canada aide les étudiants à la recherche d'un emploi.

Comment se trouver un emploi ou

"Aide-toi, le ciel t'aidera"

par Pierre CARIER et Monique D. LAFONTAINE
(Vie Pédagogique, juin 1979)

MMAS - 78
film couleur/sonore 16 mm
durée: 24 minutes 43 secondes, $120.00

Un document audiovisuel du Service général des moyens d'enseignement du ministère de l'Éducation du Québec que l'on peut se procurer au Secteur de la Distribution. 600, rue Fullum, 3e étage, Montréal, Québec, H2K 4L1.

Destiné aux élèves qui terminent leur cours secondaire et qui sont à la recherche d'un premier emploi, le film "Aide-toi... le ciel t'aidera", fait voir la démarche à suivre pour postuler un emploi. De façon précise cela voudrait dire: être capable d'écrire une lettre de présentation, rédiger un curriculum vitae, se préparer à une entrevue d'embauche. Le document pourrait être utilisé comme déclencheur. Il transmet cependant de nombreuses notions, entre autres prendre conscience, avant de postuler un emploi, de ce que l'on a à offrir en rapport avec ce qui est demandé; être clair, net et précis dans une lettre de présentation; voir le curriculum vitae comme un éclairage que l'on fournit sur soi, sa formation, ses réalisations, permettant ainsi à l'employeur de mieux juger de la pertinence de la candidature; enfin, être soi-même lors d'une entrevue.

Le film est construit de telle sorte qu'il y a alternance entre les situations où le "prédicateur" (conseiller du centre de main d'oeuvre) distribue la "bonne nouvelle" (information) et les situations où les "anges" du bureau du personnel "du ciel" nous font voir et vivre tantôt l'analyse de dossier de candidats, tantôt une entrevue, tantôt une prise de décision par l'employeur. Cette alternance donne au film mouvement et rythme. La référence à la musique - on cherche au ciel un joueur de luth - devrait avoir un effet de motivation et d'intérêt auprès de la clientèle visée par le film.

Enfin, en raison de la pertinence et de la valeur de l'information donnée dans ce film, de l'originalité de la présentation, de l'intérêt que ce film peut susciter chez les élèves, de la facilité d'exploitation didactique et de la qualité technique, nous recommandons l'utilisation de ce document aux éducateurs chargés d'orientation professionnelle et scolaire ou de services aux étudiants de niveau secondaire.

Un cas d'utilisation des profils professionnels

par Nicole P. AUBERT,
(Informeq, février 1979)

À la Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean, on a résumé les objectifs de l'enseignement professionnel de la façon suivante: "placer les élèves dans des situations réelles d'apprentissage et leur faciliter l'accès au marché du travail". Or, comme la méthode-cadre de formation professionnelle préparée par le groupe interministériel de programmes et examens (GIPEX) rejoint le premier objectif, on a voulu sensibiliser les professeurs aux possibilités d'exploitation des travaux du GIPEX. On a jugé également que ces documents pouvaient servir à vérifier la qualité de l'apprentissage et sa coordonnance avec le marché du travail. C'est pourquoi on a invité, récemment, les 86 professeurs de l'enseignement professionnel qui dispensent une cinquantaine d'options à près de 1500 élèves à une séance d'information.

Au cours de cette réunion M. Nelson Nadeau du ministère de l'Éducation, responsable de la production du GIPEX, a présenté la méthode aux professeurs. Les participants ont, par la suite, discuté des différentes modalités d'implantation de la méthode et du meilleur usage qu'ils pouvaient en faire.

Rappelons que le GIPEX a pour objectif d'élaborer des profils professionnels dans le but de revaloriser les programmes de formation professionnelle. Pour ce faire, le groupe s'appuie sur les données de base du Service des plans et carrières du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre. Dans la description d'une profession, le Service énumère les différentes tâches nécessaires à l'exercice de cette profession et précise les opérations et les exigences particulières qui sont reliées à chacune de ces tâches. Pour faire cette description, on tient compte de la réalité de la petite, moyenne et grande entreprise.

Tous les métiers, ou presque, sont au programme du professionnel long ou court, au secondaire.

Promotion spéciale...

"Début des cours"

Du 22 août au 1er septembre

Tous les manteaux
d'hiver sont réduits de
25%

Lot de jupes
Grandeur 5 à 13 ans
14.99

Lot de gilets de laine
col rond et en "V"
Rég. jusqu'à 23.00.
UN SEUL PRIX:
11.99

Plan mise
de côté

Cartes de crédit
acceptées

Blazers d'automne
20% de rabais

Un léger dépôt vous permettra de choisir
et réserver votre ensemble de ski
dès maintenant

Boutique

LA JOLIE QUÉBÉCOISE Inc.

109 est St-Jean Baptiste, Montmagny 248-4834

BONJOUR AUTOMNE!
Salut à tous les étudiants!

Pour votre rentrée scolaire,
nous vous offrons:

10%

sur toute la marchandise en magasin.
Bonne année scolaire!

Odin

LES GALERIES MONTMAGNY

248-3984

Rentrée scolaire

Formation professionnelle au secondaire

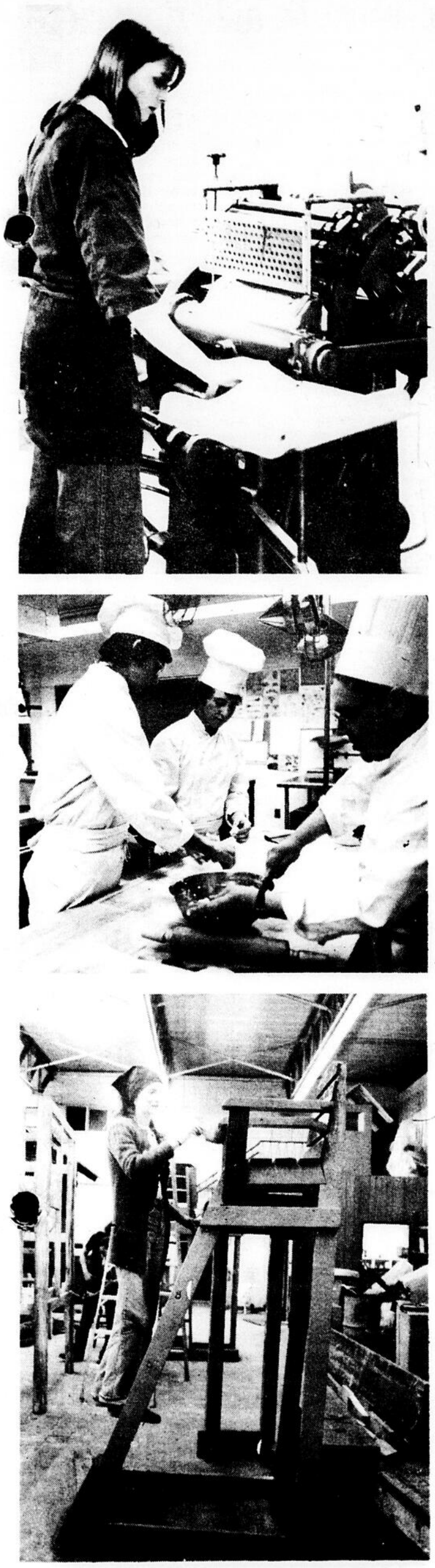

Services aux étudiants

Les activités à l'école favorisent l'initiative de chacun

Depuis plusieurs années, les écoles primaires et les écoles secondaires invitent leurs élèves à participer à toutes sortes d'activités complémentaires aux cours: des activités sociales, culturelles, sportives ou religieuses qui visent au développement de leurs goûts et de leurs talents.

Sports et autres activités

Tir-à-l'arc ou football, spectacle ou journal, célébration liturgique ou rallye tiers-monde, les activités étudiantes varient à l'infini d'une école à l'autre, selon l'âge des élèves et leurs intérêts. Cette variété dépend aussi des ressources humaines, matérielles et financières de chaque école.

Les activités étudiantes acquièrent de plus en plus d'importance au fur et à mesure que les enseignants et les élèves y voient un recours salutaire contre l'anonymat et la dépersonnalisation des grosses écoles. Elles leur fournissent l'occasion de se retrouver ensemble en dehors des cours et, souvent, ils apprennent ainsi à mieux se connaître et à se découvrir des talents insoupçonnés. Grâce à elles, les communications sont plus détendues et deviennent plus faciles.

Initiative de chacun

Les activités étudiantes s'inscrivent dans l'horaire régulier des élèves dans la mesure où les exigences des programmes d'enseignement sont respectées; on parle alors d'activités intégrées. On les offre aussi en dehors de l'horaire régulier, à l'heure du dîner, le soir ou en fin de semaine; ce sont alors des activités parascolaires.

La participation aux activités étudiantes est laissée à l'initiative de chaque élève. À tout le moins, a-t-il le choix de ses activités selon ses goûts. Cette liberté permet à l'élève de prendre ses responsabilités et de prendre en charge sa propre formation.

De plus en plus de parents participent à l'organisation des activités étudiantes. Cette collaboration entre les parents et le personnel des écoles est devenue possible grâce à l'implication de plus en plus grande des comités d'école dans la vie scolaire.

Les activités de groupe favorisent la camaraderie.

Le service d'orientation aide au choix d'une carrière

L'école secondaire est polyvalente: chaque élève choisit graduellement ses cours, selon ses aptitudes et ses intérêts.

Mais ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver quand on n'est pas sûr de ses talents et de ses goûts et quand le jeu des options à choisir varie presque à l'infini.

Aussi, l'élève se sent-il un peu perdu quand vient le temps de choisir sa carrière et de se bâtir un programme d'étude qui le mènera sur le marché du travail.

C'est pourquoi l'école secondaire met à sa disposition des services professionnels qui vont l'aider à tracer son profil scolaire.

Information scolaire et professionnelle

Dès la première année du cours secondaire, les élèves ont l'occasion de passer une période de cours par semaine avec un **professeur d'information scolaire et professionnelle.** Celui-ci

- leur présente les métiers, les techniques et les professions qui s'offrent à eux,
- leur donne les exigences requises et les perspectives d'avenir pour chaque carrière,
- leur explique le système scolaire jusqu'à l'université et, en particulier, le choix des options et des cours au secondaire.

Orientation scolaire et professionnelle

Le conseiller d'orientation aide les élèves à connaître leurs aptitudes et leurs goûts, à choisir leur carrière et à établir leur programme d'étude.

Pour les aider à connaître leurs aptitudes et leurs goûts, il étudie leur bulletin scolaire, il leur fait passer des tests, il les interroge et les fait réfléchir.

Le conseiller d'orientation ne décide pas à la place des élèves. Il les aide à faire des choix qui sont souvent lourds de conséquence. En 2e secondaire, plusieurs élèves se demandent s'ils doivent s'inscrire au secteur professionnel court. En 3e secondaire, il faut choisir entre le secteur général et le secteur professionnel long. En 5e secondaire, il faut s'inscrire au cégep ou trouver un emploi.

Quand l'élève est bien informé et qu'il a choisi sa carrière, il a besoin d'aide pour établir son programme d'étude. Le conseiller d'orientation lui dit quoi faire et comment s'inscrire.

Et si un élève change d'idée en cours de route, c'est encore le conseiller d'orientation qui l'aidera à faire le point et à se réorienter.

L'entrée sur le marché du travail

Le conseiller en main-d'oeuvre informe les élèves sur le monde du travail et les aide à entrer sur le marché du travail.

Ses contacts avec les employeurs et les centres de main-d'oeuvre lui permettent d'être au courant des possibilités du marché et d'y référer les élèves.

Sa connaissance des élèves lui permet, d'autre part, de répondre aux demandes des employeurs et de leur référer les élèves qui répondent le mieux à leurs besoins.

Les services de psychologie et les services sociaux sont à la base de l'aide offerte aux élèves.

Rentrée scolaire

Les services aux élèves

À l'école il n'y a pas que des cours de mathématiques ou de français

L'école est un milieu de vie qui permet aux élèves de développer leur personnalité à tous les plans: physique, intellectuel, social, culturel et religieux.

À côté des cours de français, de mathématiques ou de géographie, ils peuvent participer à des activités culturelles ou sportives, réclamer les soins d'une infirmière ou consulter un spécialiste de l'orientation scolaire et professionnelle.

Pour créer un milieu de vie qui favorise le développement complet des élèves, l'école ne limite pas son rôle à l'enseignement.

La pratique du sport à l'école: un complément essentiel en éducation.

D'une commission scolaire à l'autre, d'une école à l'autre, du niveau primaire au niveau secondaire, les services offerts aux élèves, en plus de l'enseignement, sont trop nombreux et trop variés pour qu'on puisse en dresser une liste complète. En voici donc un aperçu général qu'on aura soin de vérifier auprès de son école pour en connaître les détails.

Les services d'animation

On entend par services d'animation les services qui permettent aux élèves de participer à la vie de l'école et de développer leurs talents.

- Les activités étudiantes, du domaine social, culturel, sportif ou religieux, peuvent être intégrées à l'horaire ou offertes aux élèves en dehors des heures de cours.
- Les organismes étudiants permettent aux élèves de prendre des responsabilités dans l'organisation de leur école.
- Différentes formules de regroupement et d'encadrement assurent la sécurité des élèves et leur permettent de se sentir chez eux à l'école.

Les services de consultation

Les services de consultation assurent une réponse aux problèmes que l'école pose à l'élève et à ceux qu'il pose à l'école.

- Pour le choix de sa carrière et la planification de ses études, il peut consulter des conseillers d'orientation et des spécialistes en information scolaire et professionnelle. Pour son intégration sur le marché du travail, il peut réclamer l'aide d'un conseiller en main-d'oeuvre.
- Des psychologues et des travailleurs sociaux sont disponibles pour l'aider à résoudre ses problèmes d'adaptation et d'intégration à son école, à sa famille et à son milieu.
- Des professionnels de la santé sont là pour lui donner des premiers soins, mais aussi pour faire le dépistage de troubles auditifs ou visuels, pour réaliser des programmes d'hygiène, pour informer sur les méfaits du tabac, etc.

Ces services sont dispensés par des professionnels avec la collaboration des enseignants, des parents et de la direction de l'école.

Les parents peuvent communiquer avec ces professionnels, tout autant qu'avec les enseignants, pour toutes les questions qui concernent leur enfant. Leur collaboration est même essentielle au succès des services offerts aux élèves.

Les élèves du primaire et du secondaire peuvent recevoir une aide financière

L'enseignement primaire et secondaire offert par les commissions scolaires doit être accessible à tous les élèves en âge de fréquenter l'école.

L'élève qui doit être mis en pension ou utiliser un moyen de transport particulier, pour accéder aux études offertes par sa commission scolaire, peut recevoir une aide financière de celle-ci pour couvrir ses frais de pension et (ou) de transport.

Il en va de même pour celui qui doit fréquenter l'école dans une autre commission scolaire ou dans une institution privée, si sa commission scolaire ne peut pas lui offrir le cours qui répond à ses goûts et à ses aptitudes. Dans un tel cas, la commission scolaire conclut une entente avec une autre commission scolaire ou une institution privée et elle couvre les frais de pension et (ou) de transport de l'élève, s'il y a lieu.

Dans le cadre de ce programme, c'est la commission scolaire, desservant le lieu de résidence des parents de l'élève, qui assure l'aide financière. C'est elle aussi qui détermine l'école, la commission scolaire ou l'institution privée où un tel élève peut continuer les études de son choix.

Exemple

En 1978-1979, Alain veut poursuivre des études en mécanique diésel, comme option professionnelle au niveau secondaire.

Sa commission scolaire n'offre pas cette option dans l'une ou l'autre des écoles secondaires de son territoire. Mais elle a établi une entente avec une commission scolaire voisine qui offre cette option.

Elle informe donc Alain qu'il peut poursuivre ses études dans une école de cette autre commission scolaire. Et elle met $1050 à sa disposition pour couvrir ses frais de pension (ce montant varie d'une année à l'autre) et $275 pour aller chez lui en fin de semaine (ce montant varie d'un cas particulier à un autre).

Pour en savoir plus long

Pour tout renseignement, on peut s'adresser:

- aux services aux étudiants d'une commission scolaire
- à une Direction régionale du ministère de l'Éducation
- au Centre de renseignements, Ministère de l'Éducation, 1035 rue de Lachevrotière, Québec, G1R 5A5, Téléphone: (418) 643-7095

VENTE RETOUR A L'ECOLE

Du 20 au 25 août

Des aubaines dans les items scolaires et dans tous les rayons de notre magasin

Quantité de marchandise à

1/2 PRIX

Surveillez le circulaire. Bienvenue à tous
OUVERT TOUS LES SOIRS

A. LEBEL 5-10-15
St-Jean Port-Joli
598-3377

VENTE RETOUR A L'ECOLE

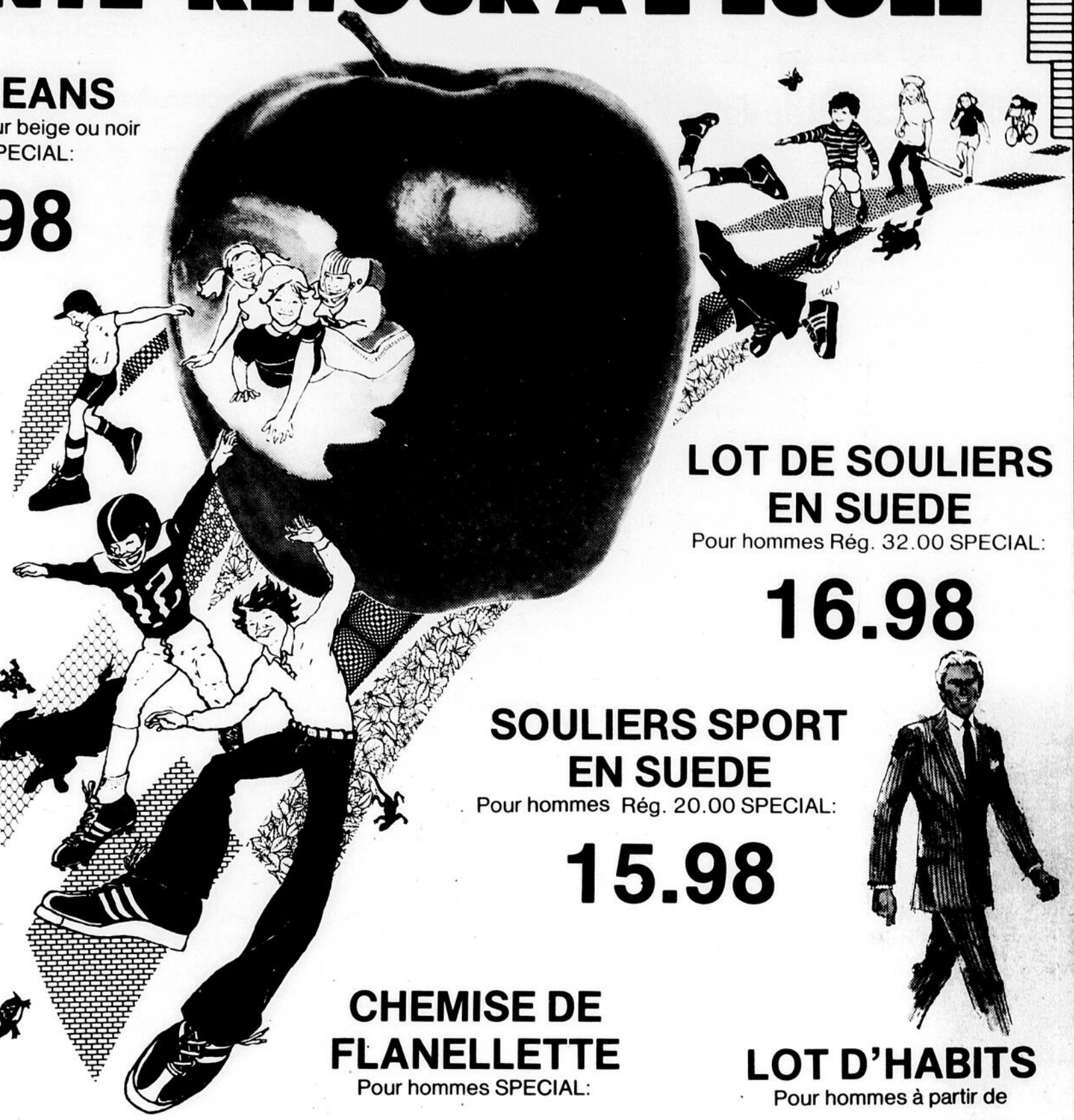

LOT DE JEANS
Pour hommes, couleur beige ou noir
Rég. 22.00 SPECIAL:

13.98

SOULIERS SPORT "BAUER"
Pour hommes
Rég. 23.00 SPECIAL

19.98

Pour garçons
Rég. 20.00 SPECIAL

17.98

LOT DE SOULIERS EN SUEDE
Pour hommes Rég. 32.00 SPECIAL:

16.98

SOULIERS SPORT EN SUEDE
Pour hommes Rég. 20.00 SPECIAL:

15.98

CHEMISE DE FLANELLETTE
Pour hommes SPECIAL:

6.79

LOT D'HABITS
Pour hommes à partir de

49.98

CHEMISES CARREAUTEES DOS DOUBLE
40% laine et 60% viscose pour hommes
Rég. 17.00 SPECIAL:

12.98

10% de rabais
sur toute autre
MARCHANDISE EN MAGASIN

JACKETS
Nylon genre KIOUI pour garçons
SPECIAL:

8.49

L.G. Vigneault 1971 INC

128 Ave de la Gare, Montmagny
248-4919

CHARGEX VISA

Plan mise de côte

master charge

Rentrée scolaire

Prêts et bourses

Bourses pour l'étude d'une langue seconde

Le ministère de l'Éducation offre des bourses aux finissants des écoles secondaires et aux étudiants à temps complet des collèges et des universités, pour leur permettre de suivre des cours de français ou d'anglais, langue seconde.

Ces bourses sont accordées dans le cadre d'un programme organisé par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), administré par les provinces et financé par le Secrétariat d'État.

Le programme permet aux étudiants d'apprendre une langue seconde: le français pour les anglophones et l'anglais pour les francophones. Il leur permet également de prendre contact avec la culture véhiculée par cette langue.

Les bourses donnent accès à des stages intensifs de six semaines, durant l'été, dans des collèges et des universités du Canada. Elles couvrent les frais de scolarité, d'hébergement, de nourriture, de participation aux activités obligatoires et de matériel d'enseignement. Cependant les frais de voyage sont à la charge de l'étudiant.

Les étudiants ont le choix de l'établissement qu'ils veulent fréquenter, sous réserve des conditions particulières de chaque établissement, ainsi que du nombre de places et de bourses disponibles.

Afin de répondre aux besoins de chaque étudiant, les établissements participants offrent des cours pour débutants, des cours intermédiaires et des cours avancés. Certains d'entre eux accordent un crédit d'étude à ceux qui satisfont aux exigences des cours.

Les étudiants logent en résidence ou dans une famille susceptible de favoriser l'apprentissage de la langue seconde.

Durant l'été de 1978, plus de 3,000 étudiants québécois ont profité d'une bourse de $850 dans le cadre de ce programme.

Les bourses sont accordées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

En décembre de chaque année, le ministère de l'Éducation lance une campagne d'information auprès des finissants des écoles secondaires et des étudiants à temps complet des collèges et des universités pour les inviter à demander un formulaire d'inscription.

Le ministère expédie ensuite les formulaires par la poste, en même temps et le même jour, à tous ceux qui en ont fait la demande.

Les bourses sont alors accordées, à l'intérieur de chaque région administrative, selon l'ordre de retour des formulaires dûment remplis et expédiés par la poste.

Pour en savoir plus long

Pour tout renseignement, on peut s'adresser:

- au Programme de cours de langues secondes, a/s du Conseiller linguistique, Bureau des sous-ministres, Ministère de l'Éducation, 1035 rue de Lachevrotière, Québec, G1R 5A5.
- à une Direction régionale du ministère de l'Éducation.
- au Centre de renseignements, Ministère de l'Éducation, 1035 rue de Lachevrotière, Québec G1R 5A5, Téléphone: (418) 643-7095.

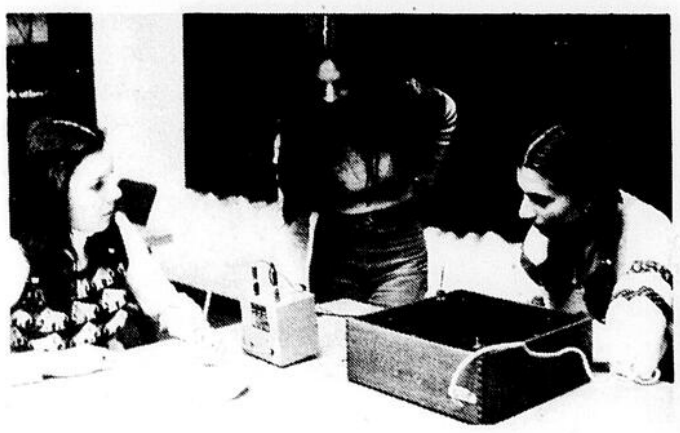

Services aux étudiants

Pour ceux qui éprouvent des difficultés

Services de psychologie et services sociaux

Depuis plusieurs années, l'école fait des efforts considérables pour offrir des services spéciaux aux élèves qui ont des difficultés d'adaptation ou d'intégration à l'école. C'est ainsi qu'elle offre aujourd'hui des services de psychologie et des services sociaux.

- Martine a l'impression qu'elle ne comprendra jamais rien aux mathématiques.
- Réal est timide: il a de la difficulté à se joindre aux autres et demeure seul dans son coin.
- Francine en a assez des études; elle s'absente fréquemment de l'école et songe à l'abandonner.
- Harold est considéré comme délinquant: on ne compte plus ses mauvais coups.
- France est pessimiste; elle voit toujours le mauvais côté des choses et se décourage facilement.
- Guy est trop intelligent; il en a assez de suivre les autres et passe son temps à faire du chahut.
- Manon a des problèmes familiaux; elle ne s'entend pas avec sa mère et son père est toujours absent de la maison.
- Martin découvre sa sexualité; il en est troublé et devient lunatique.
- Louise prend de l'embonpoint; elle se préoccupe de son apparence physique.
- Yvon a un oeil croche; il louche et n'accepte pas que les autres se moquent de lui.
- Marie s'adonne à la drogue et vient de changer tout son groupe d'amis.

Intervention!

Tous les élèves, un jour ou l'autre, ont leurs petits problèmes. Mais si la plupart réussissent à les résoudre sans difficulté, il en est d'autres pour qui les petits problèmes deviennent de gros problèmes qui affectent plus ou moins gravement leur comportement, leur rendement scolaire et leur avenir.

Pour aider les élèves à résoudre leurs difficultés, l'école met à leur disposition des psychologues et des travailleurs sociaux, qui appuient leur travail sur la collaboration des enseignants et des parents.

Les parents et les enseignants sont d'ailleurs invités à consulter ces psychologues et ces travailleurs sociaux pour tout problème qu'ils croient déceler chez un enfant.

Dans certains cas, les psychologues et les travailleurs sociaux se joignent à d'autres spécialistes pour organiser un programme spécial sur un sujet qui intéresse tous les élèves. Ainsi, certaines écoles ont organisé pour leurs élèves:

- un cours d'éducation sexuelle,
- une campagne d'éducation sur l'abus de la drogue ou de l'alcool,
- une campagne d'information sur la délinquance ou sur l'abandon scolaire.

Ouverture
Ecole de Musique
GERARD MONTMINY ENR.

Début des cours: 10 septembre 79

INSTRUMENTS ENSEIGNÉS:

- ORGUE
- PIANO
- TROMPETTE
- CLARINETTE
- DRUMS
- FLUTE TRAVERSIERE
- GUITARE MODERNE ET CLASSIQUE
- SAXOPHONE

Inscrivez-vous le plus tôt possible en communiquant à:

Montminy Musique

LES GALERIES MONTMAGNY

248-5652

Tout âge est accepté. Ecole reconnue par le Ministère de l'Education. Permis no. 190502

Aux étudiantes seulement.
Jusqu'au 1er septembre

20 % de rabais

vous est accordé
sur notre marchandise

Lingerie Mari-Elle inc.

248-3177

Plan mise de côté

Rentrée scolaire

Ministère de l'éducation

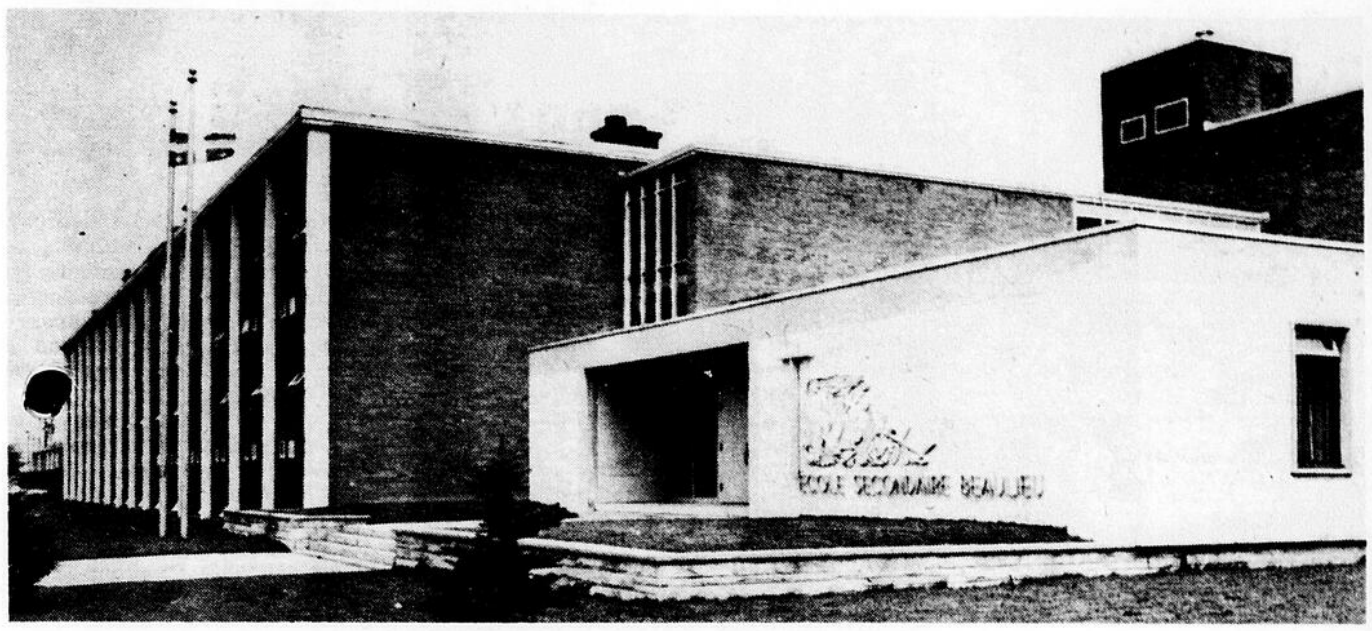

Le budget pour l'éducation au Québec en 1977-'78: $3,5 milliards

Pour le gouvernement du Québec, l'éducation est une affaire de 3,5 milliards de dollars en 1977-1978, sur un budget total de $11,5 milliards.

Au niveau de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, le ministère de l'Éducation a versé $2 milliards aux commissions scolaires sous forme de subventions d'équilibre budgétaire. Cette somme représente 65% des revenus des commissions scolaires, revenus qu'elles complètent par l'impôt foncier scolaire.

Les cégeps sont financés à 100% par l'État sauf pour certains services qui doivent s'autofinancer, comme les cafétérias et les résidences. En 1977-1978, le réseau public de l'enseignement collégial a reçu des subventions de l'ordre de $400 millions.

Toujours la même année, le ministère de l'Éducation a investi près de $600 millions dans l'enseignement universitaire pour couvrir environ 75% des dépenses des universités.

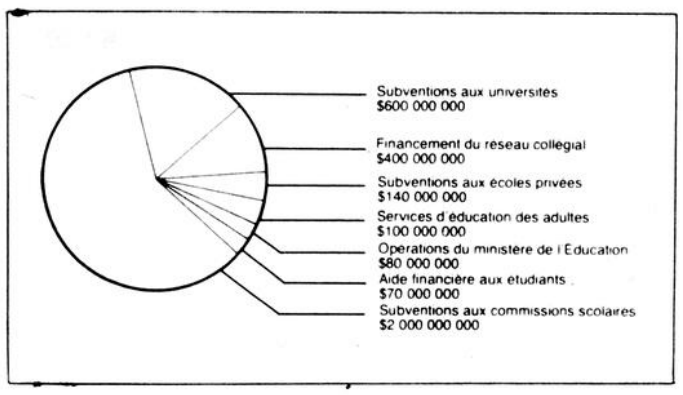

Où vont ces $3,5 milliards.

Éducation des adultes

Pour leur part, les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des cégeps ont reçu des subventions de $100 millions pour l'enseignement professionnel, l'enseignement général et la formation socio-culturelle des adultes.

Certaines écoles privées, déclarées d'intérêt public, ou reconnues pour fins de subvention, ont profité également des fonds de l'État pour une somme de $140 millions.

Au chapitre de l'aide aux étudiants, le ministère de l'Éducation a versé $70 millions en bourse et en intérêts sur les prêts garantis par l'État.

Enfin, pour ses opérations de recherche, d'animation, de planification et d'administration du réseau scolaire, le ministère de l'Éducation a utilisé quelque $80 millions.

C'est la RENTREE SCOLAIRE

Le temps est arrivé de reprendre ses bonnes habitudes
Repas et collations doivent être équilibrés. Une visite à notre marché peut vous aider.
Les jeunes comptent sur nous!

MARCHE MORENCY

—LICENCIE—

342 Rue St-Ignace, Montmagny 248-1588

Ouvert tous les soirs jusqu'à 23 hres. et le dimanche de 10 hres. à 20 hres.

Bienvenue à tous les étudiants

NOUS AVONS DE TOUT POUR LE BUREAU ET LA MAISON

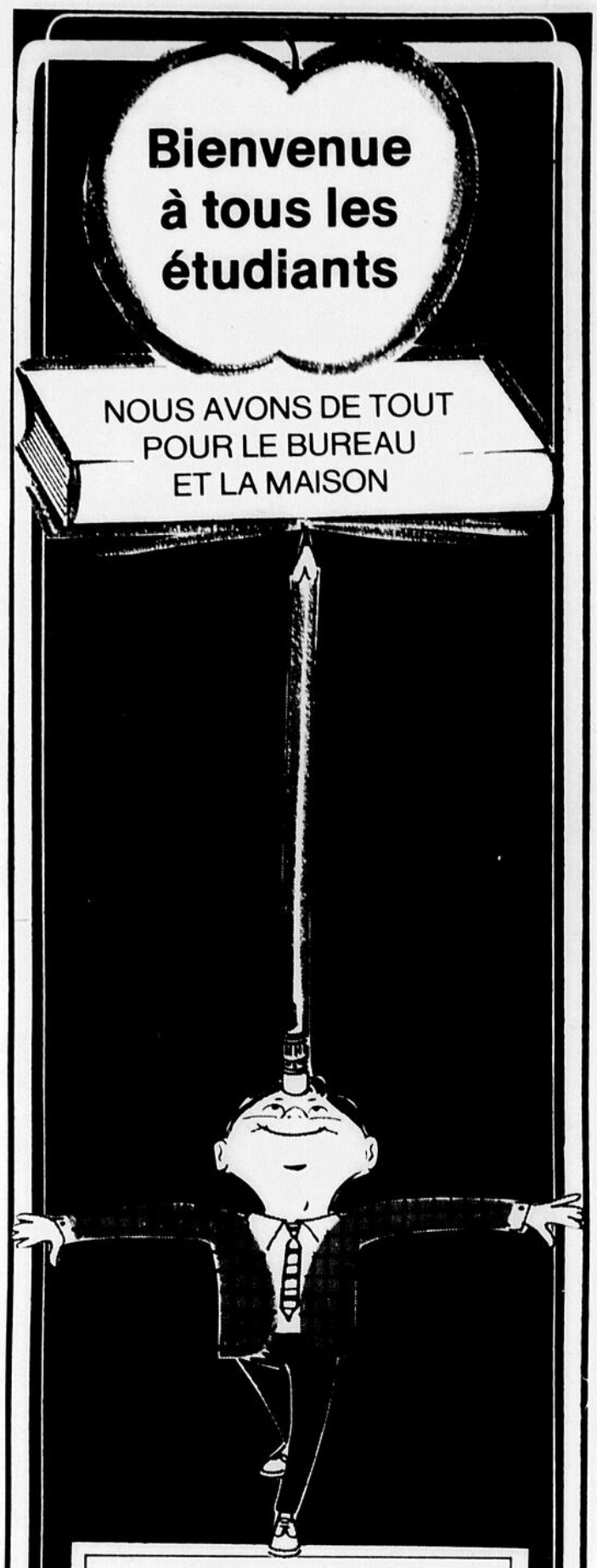

Ne manquez pas la VENTE SUR LE TROTTOIR
Les 23-24-25 août

Nous serons là!
A vous d'en profiter.

LIBRAIRIE Jean Fortin

414, 4e Avenue, La Pocatière
856-3441
AUSSI:
Galeries La Pocatière

Rentrée scolaire

Prêts et bourses

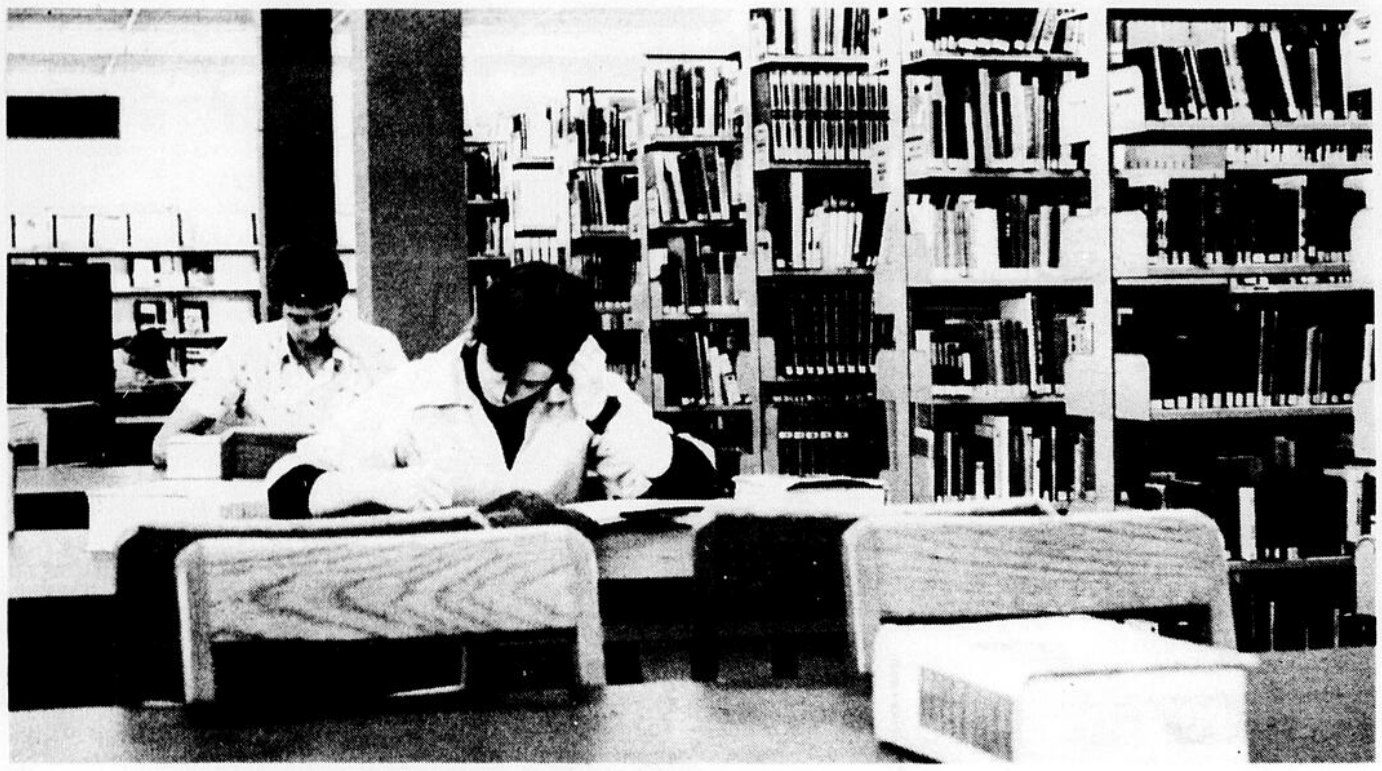

Vous pouvez bénéficier d'une bourse si vous poursuivez des études supérieures

Dans le cadre du programme des bourses d'excellence de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation, ceux qui désirent poursuivre leur formation professionnelle peuvent bénéficier d'une bourse qui leur permet de réaliser un projet d'étude ou de recherche, à temps complet ou à temps partiel, dans un milieu de travail ou dans une institution d'enseignement ou de recherche, au niveau de la maîtrise, du doctorat et de la recherche postdoctorale.

Ces bourses sont accordées au mérite, par voie de concours et selon des critères d'excellence, aux candidats recommandés par des jurys de sélection dans le domaine des lettres, des arts, des sciences de la santé, des sciences humaines, des sciences pures, des sciences appliquées, des sciences de l'éducation et des sciences de l'administration.

Les candidats doivent s'inscrire à l'un ou l'autre des concours organisés dans le cadre de ce programme:

- bourses d'étude ou de recherche à temps complet au niveau de la maîtrise dans toutes les disciplines universitaires,
- bourses d'étude ou de recherche à temps complet au niveau du doctorat dans toutes les disciplines universitaires,
- bourses de recherche postdoctorale à temps complet à l'intention des titulaires de doctorat qui désirent poursuivre leurs recherches dans une autre université que celle où ils ont obtenu leur doctorat,
- bourses Québec-Ontario à l'intention des étudiants qui désirent poursuivre en Ontario des études de maîtrise ou de doctorat ou des recherches postdoctorales (il s'agit d'un programme d'échange entre le Québec et l'Ontario),
- bourses de perfectionnement dans les arts, offertes à des artistes qui ont terminé leur formation de base, qui ont réalisé des travaux et qui sont considérés comme des professionnels,
- bourses d'étude à temps partiel à l'intention des professeurs de l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial,
- bourses d'étude à temps partiel à l'intention des professeurs de l'enseignement à l'enfance en difficulté,
- bourses d'étude à temps complet à l'intention des jeunes administrateurs désireux de faire carrière dans l'administration de la petite ou moyenne entreprise,
- bourses d'étude à temps partiel à l'intention des professeurs de français, langue maternelle,
- bourses d'étude à temps partiel à l'intention des administrateurs des petites et moyennes entreprises.

Critères d'attribution

Outre les exigences propres à chaque concours, les jurys de sélection tiennent compte des critères suivants, dans l'évaluation des dossiers:

- l'excellence du dossier scolaire,
- la qualité de l'expérience professionnelle acquise,
- l'orientation du plan de carrière du candidat,
- l'intérêt du projet d'étude ou de recherche par rapport aux besoins du Québec,
- la réputation de l'institution d'enseignement ou du centre de recherche choisi par le candidat.

La situation financière d'un candidat n'est pas un critère d'attribution. Ce programme ne doit pas être confondu avec le programme administré par le Service des prêts et bourses, qui s'adresse à tous les étudiants des collèges et des universités et pour lequel la situation financière des candidats est le seul critère d'attribution.

Conditions d'admission

Pour être admis à un concours, un candidat doit:

- être citoyen canadien ou immigrant reçu depuis au moins dix-huit mois,
- être domicilié au Québec depuis au moins un an,
- détenir un diplôme ou un certificat conforme aux exigences de chaque concours.

En 1977-1978

En 1977-1978, près de dix millions de dollars ont été accordés à plus de 1,500 étudiants à temps complet (sur 3,400 demandes). Et près de deux millions de dollars ont été accordés pour des études à temps partiel.

Pour en savoir plus long

- la brochure annuelle de renseignements généraux sur les Bourses d'études et de perfectionnement de l'enseignement supérieur.

Pour tout renseignement, on peut s'adresser:

- aux services aux étudiants des universités
- à la Direction générale de l'enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation, 1035 rue de Lachevrotière, Québec G1R 5A5, Téléphone: (418) 643-3862
- à une Direction régionale du ministère de l'Éducation
- au Centre de renseignements, Ministère de l'Éducation, 1035 rue de Lachevrotière, Québec G1R 5A5, Téléphone: (418) 643-7095.

Bourses spéciales pour les handicapés

Le ministère de l'Éducation accorde une aide financière spéciale aux personnes handicapées qui, sans cette aide et compte tenu de leur handicap, seraient privées d'un enseignement qui réponde à leurs désirs et à leurs capacités.

Études primaires et secondaires

La commission scolaire est responsable de l'accessibilité aux études de tous les jeunes en âge de fréquenter l'école sur son territoire: elle doit prendre toutes les mesures possibles pour aider les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Cependant, si une commission scolaire ne peut offrir les services nécessités par un handicap physique ou socio-affectif, permanent ou temporaire, l'élève peut obtenir une bourse qui lui permet de poursuivre ses études.

Le montant de la bourse varie selon les frais encourus dans chaque cas particulier. Il peut couvrir les frais de scolarité, de transport, de pension et même de cours privés si nécessaire.

Études collégiales et universitaires

Les handicapés désireux de poursuivre des études collégiales et universitaires peuvent recevoir l'aide du Service des prêts et bourses comme tous les autres étudiants. Mais on tient compte des inconvénients du handicap dans le calcul des revenus et des dépenses de l'étudiant.

De plus, les grands handicapés, telles les personnes amputées de deux membres, les hémiplégiques, les paraplégiques et certains autres, reçoivent une bourse seulement: le gouvernement dégage ainsi ces étudiants de l'obligation de rembourser une partie de l'aide financière quand ils auront terminé leurs études.

Comité spécial

Au Service des prêts et bourses du ministère de l'Éducation, la division de la réadaptation des handicapés regroupe des spécialistes de la réadaptation et de l'éducation dans un comité spécial pour étudier les demandes d'aide financière que les handicapés lui font parvenir.

Ce comité spécial décide de l'attribution et du montant de l'aide financière versée à chaque handicapé. C'est aussi ce comité qui établit et qui revise annuellement les politiques générales d'attribution de l'aide financière versée aux handicapés.

Pour en savoir plus long

- la brochure annuelle sur les Règles d'attribution des bourses aux étudiants handicapés.

Pour tout renseignement, on peut s'adresser:

- aux services à l'enfance en difficulté des commissions scolaires
- au service d'aide financière aux étudiants des collèges et des universités
- au Service des prêts et bourses, Réadaptation des handicapés, Ministère de l'Éducation, 1035, rue de Lachevrotière, Québec G1R 5A5, Téléphone: (418) 643-3773 ou 600, rue Fullum, Montréal H2K 4L1, Téléphone: (514) 873-4630
- à une Direction régionale du ministère de l'Éducation
- au Centre de renseignements, Ministère de l'Éducation, 1035, rue de Lachevrotière, Québec G1R 5A5, Téléphone: (418) 643-7095.

VENTE

3ième ANNIVERSAIRE

au SALON 9 INC. — LES GALERIES MONTMAGNY

DU 22 AOUT AU 1er SEPTEMBRE

A cette occasion, nous vous offrons des **ESCOMPTES** *pour la*

Rentree DES classes

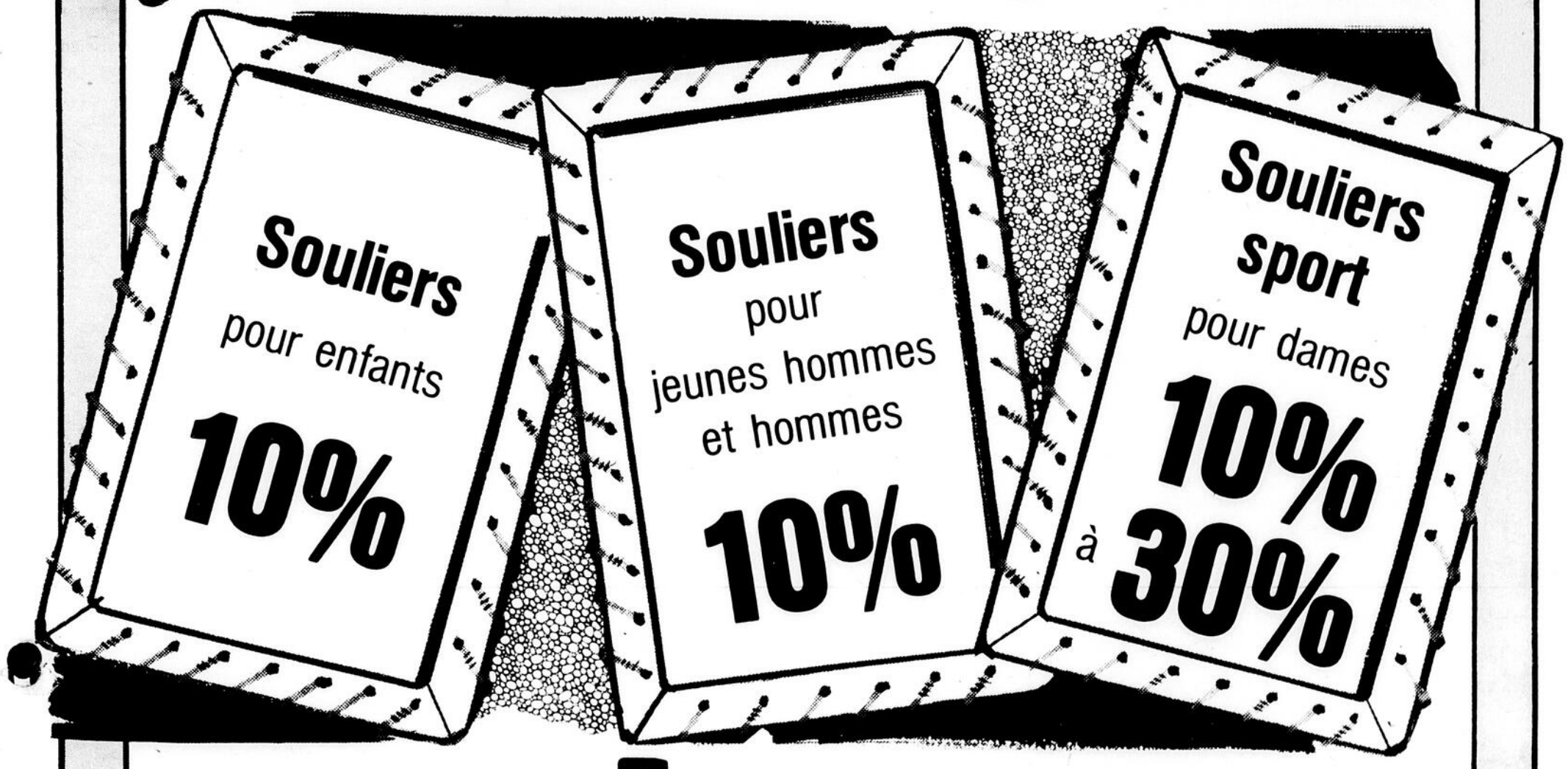

SALON 9 INC.

LES GALERIES MONTMAGNY INC.

248-3715

Rentrée scolaire

Prêts et bourses

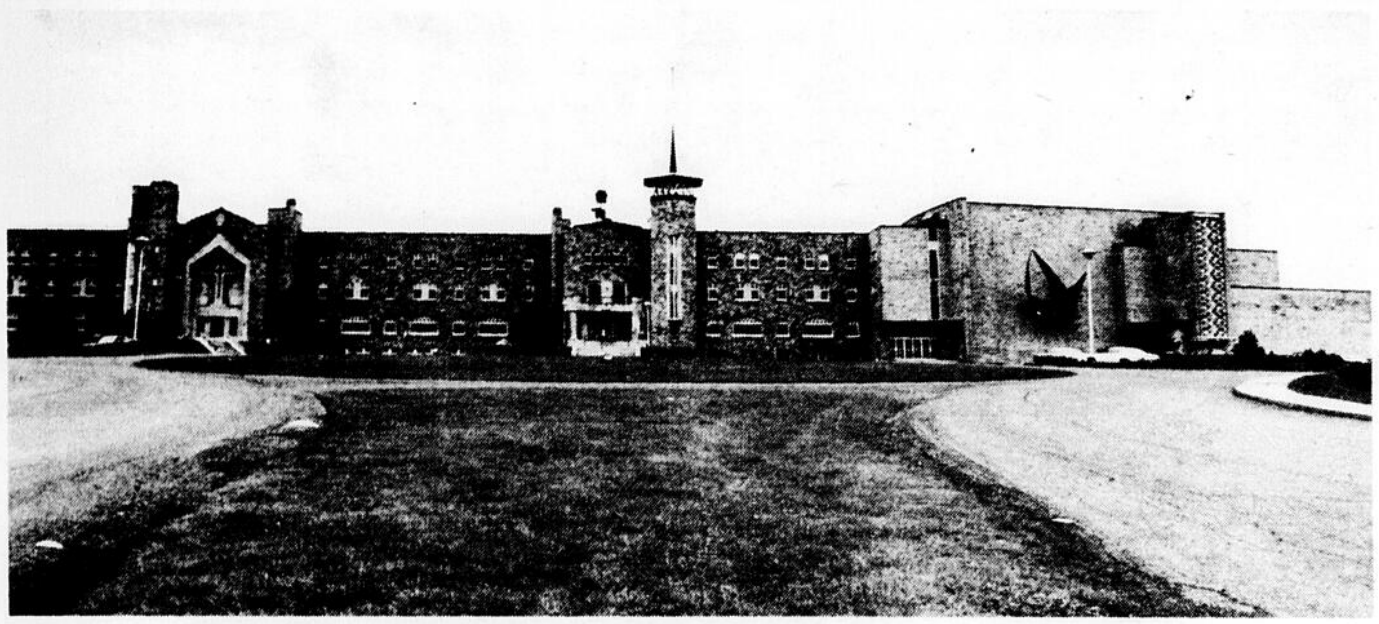

Prêts et bourses pour les études collégiales et universitaires

Les étudiants désireux de poursuivre des études dans les collèges et les universités, mais dont les ressources financières sont insuffisantes, peuvent profiter d'une aide financière accordée, sous forme de prêts et de bourses, par le ministère de l'Éducation.

Cette aide financière comble la différence entre les dépenses et les ressources des étudiants. Elle prend d'abord la forme d'un prêt sans intérêt garanti par le Gouvernement pendant la durée des études. Au-delà de ce prêt, dont le maximum est fixé pour éviter un endettement irréaliste, elle prend la forme d'une bourse accordée gratuitement.

Conditions d'admission

Pour pouvoir bénéficier du régime de prêts et bourses, un étudiant doit

- être citoyen canadien ou détenir un certificat d'immigrant reçu depuis plus d'un an,
- être inscrit à temps complet dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu par le ministre de l'Éducation pour fins de prêts et bourses,
- être dans une situation financière où les dépenses envisagées sont supérieures aux ressources possibles.

Le statut de l'étudiant

Pour analyser la situation financière d'un étudiant, il faut connaître son statut. Est-il dépendant ou non de ses parents? Réside-t-il ou non chez ses parents?

L'étudiant indépendant est celui qui

- est marié ou a déjà été marié ou
- vit maritalement et garde avec lui un ou des enfants à charge ou
- est détenteur d'un diplôme de premier cycle universitaire ou
- a été sur le marché du travail pendant au moins deux périodes de douze mois consécutives ou
- a [illegible], tout en étant célibataire, un ou plusieurs enfants qu'il garde avec lui et ailleurs que chez ses parents, ou qu'il en a déjà été ainsi pendant plus d'un an.

L'étudiant est considéré comme dépendant de ses parents s'il ne remplit aucune de ces conditions. Dans ce cas, l'étudiant doit pouvoir compter sur la contribution de ses parents s'ils en ont les moyens.

L'étudiant résidant est

- le célibataire qui demeure chez ses parents,
- le célibataire dépendant dont les parents demeurent dans la zone de résidence de l'établissement scolaire ou du lieu de travail fréquenté par l'étudiant (les zones de résidence dépendent des moyens de transport).

L'étudiant non résidant, c'est

- le célibataire dépendant qui ne réside pas chez ses parents et dont les parents demeurent hors de la zone de résidence
- celui qui est marié
- l'orphelin de père et de mère
- le célibataire indépendant qui ne réside pas chez ses parents.

On tient compte du statut de dépendance dans le calcul des ressources de l'étudiant et du statut de résidence dans le calcul de ses dépenses.

Tous les montants dont on tient compte dans le calcul des ressources et des dépenses sont modifiés, chaque année, pour tenir compte des fluctuations du coût de la vie.

Le calcul des dépenses

Les dépenses admises au budget d'un étudiant comprennent les dépenses qu'il doit normalement effectuer pour couvrir ses frais de scolarité, de subsistance et de transport pendant une année, du premier mai au 30 avril.

Les frais scolaires comprennent les frais de scolarité et d'inscription ainsi que les frais d'achat ou de location de livres et de matériel scolaire. On tient alors compte de l'établissement qu'il fréquente et des études qu'il poursuit.

Les frais de subsistance comprennent les frais de nourriture et de logement ainsi que les dépenses personnelles. On tient alors compte de son statut de résidence, de son niveau d'étude et des personnes à sa charge s'il y a lieu.

Les frais de transport tiennent compte de la distance à parcourir, de l'existence d'un moyen de transport en commun et du coût du transport.

Le calcul des ressources

Les ressources exigées d'un étudiant comprennent sa contribution personnelle, celle de ses parents s'il est dépendant et celle de son conjoint s'il y a lieu.

La contribution personnelle exigée est établie selon le nombre de semaines dont l'étudiant dispose pour travailler pendant l'été et elle est basée sur le taux du salaire minimum.

Si le revenu réel de l'étudiant est inférieur à la contribution minimale exigée, on fixe sa contribution au niveau de son revenu réel plus 50% de la différence entre ce revenu réel et la contribution minimale.

Si le revenu réel est supérieur à la contribution minimale exigée, on ajoutera 50% du revenu exédentaire à la contribution minimale.

La contribution des parents d'un étudiant dépendant tient compte de leurs revenus et des autres enfants à leur charge.

La contribution du conjoint est obligatoire s'il y a lieu. On tient compte de la moitié des revenus qui dépassent ses propres dépenses, dans le calcul des ressources de l'étudiant.

Le calcul du prêt

Si les dépenses d'un étudiant dépassent ses ressources selon les critères fixés par le ministère de l'Éducation, il a droit à une aide financière du Gouvernement.

Cette contribution gouvernementale prend la forme d'une autorisation pour l'étudiant d'emprunter jusqu'à un certain montant auprès de la banque ou de la caisse populaire de son choix. Le gouvernement garantit le prêt accordé à un étudiant et paie les intérêts jusqu'à la fin de ses études.

Environ six mois après la fin de ses études, l'étudiant prend à sa charge le capital et les intérêts de son emprunt. Il doit alors respecter les engagements pris lorsqu'il a effectué son emprunt.

Le calcul de la bourse

Le prêt accordé par le Gouvernement est limité pour ne pas endetter exagérément un étudiant. Si le prêt maximum accordé n'est pas suffisant pour équilibrer son budget, l'étudiant a droit à une bourse pour boucler ce budget. Le Gouvernement attribue cette bourse gratuitement.

Pour en savoir plus long

- le dépliant annuel sur le régime des prêts et bourses
- la brochure annuelle sur les règles d'attribution des prêts et bourses
- le guide annuel des prêts et bourses contenant une copie commentée du formulaire de demande.

Pour tout renseignement, on peut s'adresser:

- au service d'aide financière aux étudiants des commissions scolaires, des collèges et des universités;
- au Service des prêts et bourses, Ministère de l'Éducation, 1035 rue de Lachevrotière, Québec, G1R 5A5, Téléphone: (418) 643-3750
- à une Direction régionale du ministère de l'Éducation;
- au Centre de renseignements, Ministère de l'Éducation, 1035 rue de Lachevrotière, Québec, G1R 5A5, Téléphone: (418) 643-7095.

Université

À quelle université s'inscrire au Québec?

Les sept universités accueillent actuellement près de 150,000 étudiants à plein temps et à temps partiel.

Elles offrent une grande diversité de programmes qui mènent à l'exercice d'une carrière professionnelle, à la recherche ou à l'enseignement.

Les études de premier cycle conduisent à l'obtention d'un baccalauréat et durent généralement trois ans. Dans presque tous les programmes, l'étudiant peut concentrer ses activités dans une discipline, ou diversifier sa formation en choisissant une discipline majeure et une discipline mineure.

Les études de 2e cycle durent un an ou deux et mènent à l'obtention d'une maîtrise. Pour les études de 3e cycle (doctorat), il faut compter au moins deux ans.

Toutes les universités accordent une place importante à la recherche scientifique. Certaines d'entre elles ont acquis une réputation internationale.

Le réseau

Le réseau d'établissements d'enseignement supérieur offre ses services dans presque toutes les régions du Québec.

À Montréal, quatre universités desservent la région métropolitaine. Ce sont, pour les francophones, l'Université de Montréal (et ses écoles affiliées; l'École polytechnique et l'École des hautes études commerciales) ainsi que l'Université du Québec à Montréal; pour les anglophones, l'Université McGill et l'Université Concordia (campus Loyola et Sir georges Williams).

À Québec, on retrouve le plus vieil établissement universitaire du Québec. L'Université Laval étend ses services à toute la région de la capitale.

Dans l'Estrie, l'Université de Sherbrooke reçoit la clientèle francophone et l'Université Bishop's la clientèle anglophone.

Université du Québec

L'Université du Québec dessert la plupart des autres régions du Québec. Outre Montréal, elle est présente en Mauricie par l'Université du Québec à Trois-Rivières, au Saguenay/Lac Saint-Jean par l'Université du Québec à Chicoutimi, dans le Bas-Saint-Laurent/Gaspésie par l'Université du Québec à Rimouski, dans l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue par le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois.

L'Université du Québec affirme également sa présence par deux écoles supérieures: l'École nationale d'administration publique, vouée au perfectionnement des administrateurs publics, et l'École de technologie supérieure, qui se spécialise dans la formation de technologues. Elle dispose, en outre, de deux importants établissements de recherche; l'Institut national de la recherche scientifique et l'Institut Armand-Frappier. Enfin, son service de Télé-université offre des cours universitaires à distance à ceux qui ne peuvent ou ne veulent se rendre à l'université.

Les étudiants

L'université accueille les étudiants qui possèdent un diplôme d'études collégiales et la concentration de matières exigées par le programme d'étude choisi.

Elle accueille également les adultes dont la formation est jugée adéquate: on tient compte de l'expérience et du cheminement personnel de chacun au moment de son admission.

L'aide financière

Les étudiants désireux et capables de poursuivre des études universitaires, mais qui pourraient en être empêchés pour des raisons financières, peuvent recevoir une aide financière dans le cadre du régime de prêts et bourses du ministère de l'Éducation.

En outre, pour les études de maîtrise et de doctorat, le ministère de l'Éducation met des bourses d'excellence à la disposition des étudiants.

JB Cuillard

Vente Rentrée Scolaire

20 % de rabais sur tous les jeans et pantalons "Corduroy"

Découvrez le style et la couleur qui s'ajustent à votre personnalité

STOP ONE

QUE JEANS

VISA JEANS

Just Jeans

NILS

NEW YORK SASSON PARIS MONTREAL

Imajean
UNE DIVISION DE
A DIVISION OF IMAJEAN LTEE

Love Jeans LJ Jeans Amour

Lois

le culottier

STAR JEAN

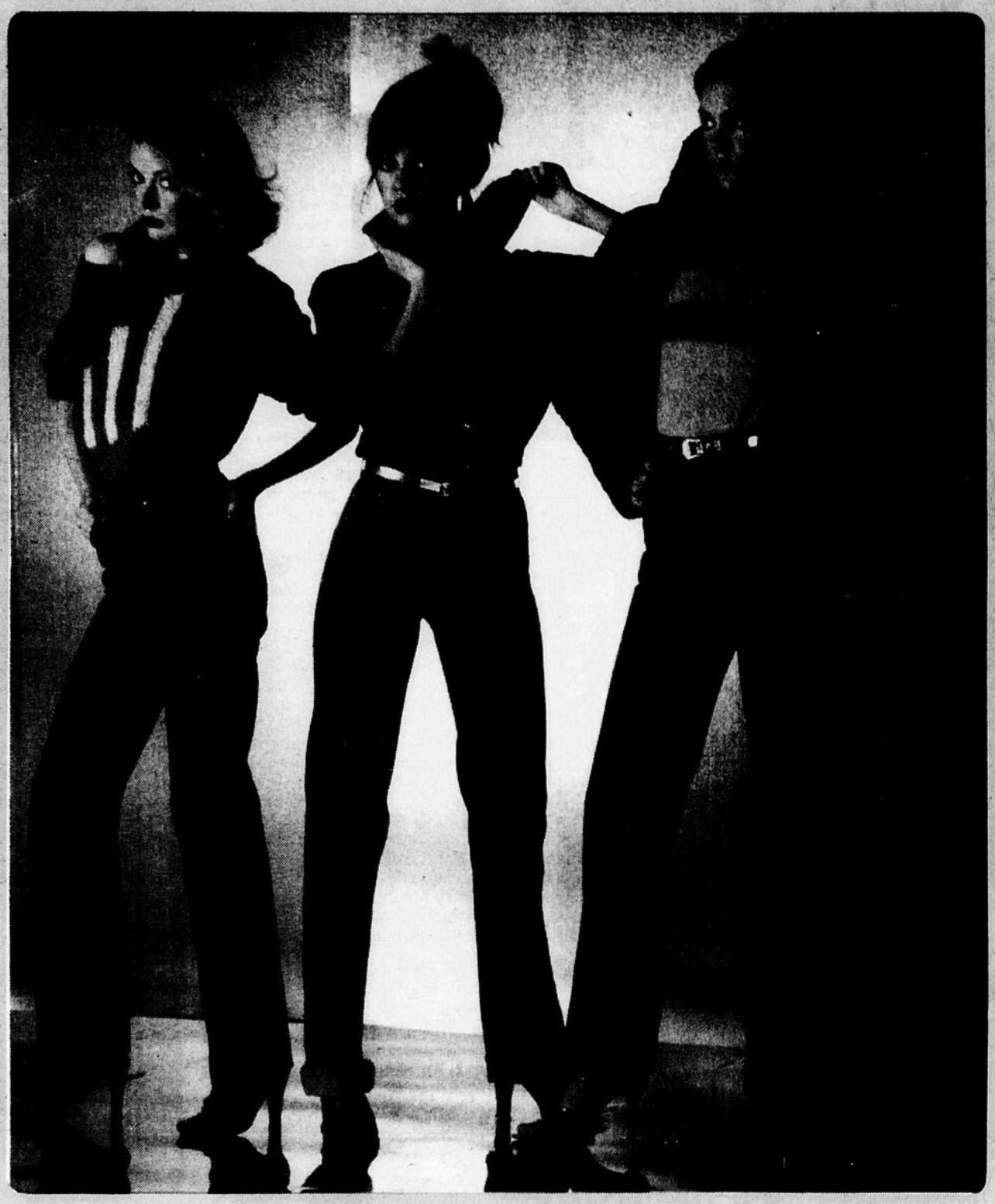

Choix de couleurs: Rouge-marine-beige-vert-bleu-blanc-rose
noir-kaki-rouille

JB Cuillard

231, Ave de la Gare,

Montmagny TEL.: 248-1731

Rentrée scolaire

Université

Le nombre de diplômés augmente de 11,4% à l'université

par Nicole AUBERT,
(Informeq, avril 1979)

En 1976, quelque 26,364 étudiants ont obtenu un diplôme universitaire, soit une augmentation de 11,4% par rapport à 1975. Au niveau collégial, par ailleurs, le Ministere a décerné 26,305 diplômes d'études collégiales (DEC) ce qui représente à peu près 1% de moins que l'année précédente. Voilà quelques-unes des données qui ressortent d'un document intitulé "Diplômés 1976" que vient de publier la Direction des études économiques et démographiques du ministère de l'Éducation.

Montréal et Laval

Lorsqu'on fait la répartition entre les universités anglophones et francophones, on constate que ces dernières ont décerné les deux tiers des diplômes. C'est l'université de Montréal qui en a accordé le plus, soit 7,758 ce qui équivaut à 20% du total, suivie de l'université McGill (5,132) et Laval (4,612). Le document signale, en outre, que 44% des diplômés sont de sexe féminin et ce rapport varie très peu, quelque que soit la langue d'enseignement.

Parmi les étudiants diplômés, 76% ont reçu une formation correspondant à l'un ou l'autre des cycles d'études (baccalauréat) spécialisé ou licence, maîtrise, doctorat) et 24% sont détenteurs de divers certificats ou diplômes. Fait à noter, le nombre de baccalauréats et de licences ainsi que celui des maîtrises s'est accru alors que celui des doctorats a légèrement diminué. Ces derniers représentent maintenant 1,7% des diplômes, les maîtrises, 13,3% et les baccalauréats ou licences 85%.

Collégial

Au niveau collégial, sur les 26,305 diplômes d'études 84% ont été attribués par les cégeps et 16% par les collèges privés. Près des deux tiers des étudiants étaient inscrits en formation générale, soit 64% par rapport à 36% en formation professionnelle. L'âge moyen des diplômés du secteur professionnel est de 21,9 ans et celui des diplômés du secteur général, 20,1 ans.

Secondaire

Au niveau secondaire, 73,651 étudiants ont obtenu un diplôme. Ce chiffre représente une augmentation de plus de 4% par rapport à celui de 1975. On note, également, qu'un peu plus de 76% de ces étudiants étaient inscrits au secteur général par rapport à 24% au secteur professionnel. Parmi ces derniers, 14% ont suivi un cours professionnel court et 86% un cours professionnel long. Le rapport souligne, enfin, que 14% des diplômés fréquentaient le réseau privé et 86% le réseau public.

En ce qui concerne les adultes, leurs études sont sanctionnées par différents certificats. En 1976, le Ministère a remis 10,493 certificats ou diplômes pour tous les niveaux pré-universitaires soit 13% de moins que l'année précédente.

Formation des maîtres

Quant au domaine de la formation des maîtres, il faut utiliser le terme "diplôme" avec réserve. Ce sont plutôt "autorisations d'enseigner" que le Ministère remet aux futurs enseignants.

En 1976, il en a décerné 16,388, soit près de 16% de moins qu'en 1975. Le rapport révèle, en outre, que les deux tiers des "diplômés" ont étudié à temps partiel et que plus de 25% se destinent à l'enseignement aux enfants inadaptés.

En plus de ces informations, les tableaux du document "Diplômés 1976" contiennent un grand nombre de données, notamment sur les spécialités choisies par les diplômés, les établissements fréquentés, etc.

On peut se procurer ce document (28-1283) en s'adressant à M. Yvon Boulet, Secteur de la planification, ministère de l'Éducation, 1035 rue Lachevrotière, Québec G1R 5A5.

Cégep

Option technologie forestière au Cégep

(Journal Le Papetier, octobre 1978)

L'industrie des pâtes et papiers, en termes socio-économiques, se place parmi les plus importantes industries manufacturières du Québec; elle se situe au premier rang quant à la valeur de ses exportations hors Québec, au deuxième rang quant à la valeur de ses expéditions et au troisième rang quant au salaire annuel moyen payé par l'industrie manufacturière. Cette industrie emploie en usine et en forêt plus de 40,000 travailleurs tout en créant un minimum de 25,000 emplois indirects.

La mise en valeur des forêts du Québec est un sujet de préoccupation retenant de plus en plus l'attention du public en général, des industries et des gouvernements fédéral et provincial. Tous ces intervenants réalisent pleinement la complexité de ce secteur et travaillent intensément à une révision des politiques d'aménagement et d'utilisation du territoire et de ses ressources. Par voie de conséquences, la nécessité d'utilser de bons technologistes forestiers devient de plus en plus évidente.

Les domaines de la foresterie et de la technologie du papier sont deux options mises à la disposition des étudiants désireux de faire carrière dans ces secteurs. Des programmes du niveau secondaire, collégial et universitaire permettent une formation de calibres variés, répondant aux critères individuels de l'étudiant.

L'option technologie forestière au niveau de l'enseignement collégial est offerte aux collèges suivants:
Collège de la Gaspésie (1e et 2e année); Collège de Rimouski (1e et 2e année); Collège Régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Campus Chicoutimi (1e et 2e année) - Campus Saint-Félicien (1e, 2e et 3e année) Collège Régional de la Côte-Nord - Campus Manicouagan (Hauterive) (1e et 2e année) Collège de Sainte-Foy (1e, 2e et 3e année); Collège du Nord-Ouest - Campus Rouyn-Noranda (1e et 2e année); Collège John Abbott (anglophone) (1e et 2e année).

En ce qui a trait à l'option technologie du papier, deux Cégeps offrent présentement ces cours soit: Collège de Trois-Rivières (1e, 2e et 3e année); Collège de Limoilou (1e année).

Les étudiants désireux d'obtenir plus d'informations ou de précisions sur le sujet, devront communiquer avec l'institution concernée.

Technologie du papier

Dans le but d'offrir aux étudiants une perspective globale de l'enseignement offert à travers le Québec en matière de foresterie et de technologie du papier, le journal Le Papetier a publié dans son numéro d'octobre 1978, un répertoire des institutions dispersant ces cours, de même qu'un sommaire des cours offerts dans chacun des établissements d'enseignement.

L'adresse de ce journal est la suivante: Le Papetier, Case Postale 1320, succursale "A", Montréal, H3C 2Z9.

Un Cégep, c'est quoi?

Le cégep

Le collège d'enseignement général et professionnel (ou Cégep) se situe, selon le choix de l'étudiant, entre l'école secondaire et l'université, ou entre l'école secondaire et le marché du travail.
Le profil scolaire d'un étudiant comprend:
- des cours obligatoires de formation de base, communs à tous les étudiants, en français, en philosophie et en éducation physique;
- des cours de concentration choisis par l'étudiant, selon les programmes du secteur général,
ou
des cours de spécialisation choisis par l'étudiant, selon les programmes du secteur professionnel;
- quelques cours complémentaires choisis par l'étudiant en dehors de sa concentration ou de sa spécialisation pour diversifier sa formation.

L'étudiant trouve en outre, dans les cégeps, les supports nécessaires à son épanouissement personnel et social: les services d'aide pédagogique, d'orientation, de psychologie, de placement, de pastorale, de santé, des sports, d'aide financière, de cafétéria, etc.

L'année scolaire est divisée en sessions de 16 semaines; deux sessions régulières entre la fin d'août et la fin de mai, et une session d'été pour les étudiants qui désirent accélérer leur formation ou reprendre des cours.

L'enseignement professionnel

L'étudiant qui se prépare à une fonction de technicien, sur le marché du travail, s'inscrit à un programme d'enseignement professionnel. La durée des études est de trois ans; cinq ou six sessions selon le programme suivi.

Actuellement, une centaine de programmes préparent à autant de spécialités dans les secteurs suivants:

- les techniques biologiques,
- les techniques humaines,
- les techniques administratives,
- les arts appliqués,
- les techniques physiques.

La spécialisation se fait de façon progressive; les deux premières années regroupent les cours de base dans un secteur, alors que la troisième année est réservée aux cours plus spécialisés d'un programme donné.

Une certaine polyvalence est aussi assurée à l'étudiant et le rend apte à plusieurs fonctions de travail relevant d'un même secteur d'activité.

Certains programmes, qui peuvent être identifiés par un conseiller en orientation, permettent l'accès à l'université.

L'enseignement général

L'étudiant qui envisage des études universitaires doit s'inscrire à un programme d'enseignement général. La durée des études est de deux ans (quatre sessions).

Les différents programmes mènent à toutes les facultés universitaires dans l'un ou l'autre des secteurs suivants:

- les sciences de la santé,
- les sciences pures et appliquées,
- les sciences humaines,
- les sciences administratives,
- les lettres et les arts.

Le titulaire du diplôme d'études collégiales n'a pas à subir d'examen d'entrée pour être admis à l'université.

Les étudiants

Le cégep accueille les élèves qui possèdent un certificat d'études secondaires et la concentration de matières exigées par le programme d'étude choisi.

Il accueille également les adultes dont la formation est jugée adéquate; on tient compte de l'expérience et du cheminement personnel de chacun au moment de son admission.

Actuellement, 46 cégeps et campus reçoivent 120,0[illegible] étudiants dont 48% sont inscrits au secteur professionnel et 52% au secteur général.

La promotion par cours

Tout au long des études collégiales, la promotion s'effectue séparément pour chaque cours complété avec succès. Chaque cours fait l'objet d'un examen et, s'il y a échec, l'étudiant doit reprendre le cours.

Le ministère de l'Éducation décerne, aux étudiants qui satisfont aux exigences des programmes, un diplôme d'études collégiales (DEC), avec mention du programme d'enseignement général ou professionnel suivi.

La gratuité scolaire

L'enseignement collégial est gratuit pour les étudiants inscrits à plein temps.

Les étudiants désireux et capables de poursuivre des études collégiales, mais qui pourraient en être empêchés pour des raisons financières, peuvent recevoir une aide financière dans le cadre du régime de prêts et bourses du ministère de l'Éducation.

C'EST TON COIN

VIENS FAIRE UN TOUR!

VENTE RETOUR EN CLASSES

ENSEMBLES DE DRAPS "TEX MADE"

Comprenant un drap droit, un drap contour et une paire de taies d'oreillers

	Demi lit	Lit double
Sans repassage	16.99	21.99
Flanellette	19.99	23.99

GILETS

Acrylique unisexes, collet roulé
Choix de couleurs

4 à 6x **2.49** 7 à 14 **2.99**

BLOUSES

Pour filles, 100% Polyester
Choix de modèles et couleurs
7 à 14 ans

6.99

PANTALONS "STOP ONE"

Pour garçons et filles

Choix de couleurs
Grandeur 8 à 18 ans **16.99**

10% de réduction

sur toutes les marques de jeans en magasin

"RAINBOW" "GYPSY"
"U.F.O." "QUÉBEC"

BAS SPORT

pour garçons et filles

8 à 10 1/2 **1.19**

BAS 3/4

100% nylon extensible Choix de couleurs

Grandeur 6 à 8 1/2
7 à 9 1/2 - 8 1/2 à 11 **.79**

CALEÇONS

Courts pour garçons
100% nylon extensible

Grandeur 2 à 6x
et 8 à 14 ans **.69**

PANTIES

100% nylon extensible
pour filles

Grandeur 8 à 14 ans **.59**

LOT D'ENSEMBLES

pour garçons et filles

LOT DE GILETS

manches courtes et longues

LOT DE COUPE-VENT

pour garçons et filles

30% à 50%

DE RÉDUCTION

GILETS OUATÉS

pour garçons et filles, fabrication canadienne
Choix de couleurs

Modèle collet rond 8 à 18 ans	Modèle avec capuchon et fermeture-éclair 8 à 18 ans
5.99	7.99

JOLIES DÉBARBOUILLETTES RAYÉES

1.59
Douzaine

NE LA MANQUEZ PAS, C'EST TOUTE UNE VENTE

COIN DE L'ECONOMIE ENR.

20 Ave St-Magloire, Montmagny

Tél.: 248-1030

Membres du comité exécutif de la Commission Régionale Pascal-Taché 1979-80

Monsieur Raymond Coulombe, président
Monsieur Hilaire Bélanger, commissaire
Monsieur Raymond Blais, commissaire
Monsieur Gilles Bourgault, commissaire
Monsieur André Corriveau, commissaire
Monsieur Bernard Fortin, commissaire
Monsieur Antoine Fradette, commissaire
Monsieur Rosaire Laprise, directeur général
Monsieur Jean Hébert, directeur général adjoint
Monsieur Majella Webster, secrétaire général

Commission Régionale Pascal-Taché

Organigramme de fonctionnement par dossiers année scolaire 1979-80

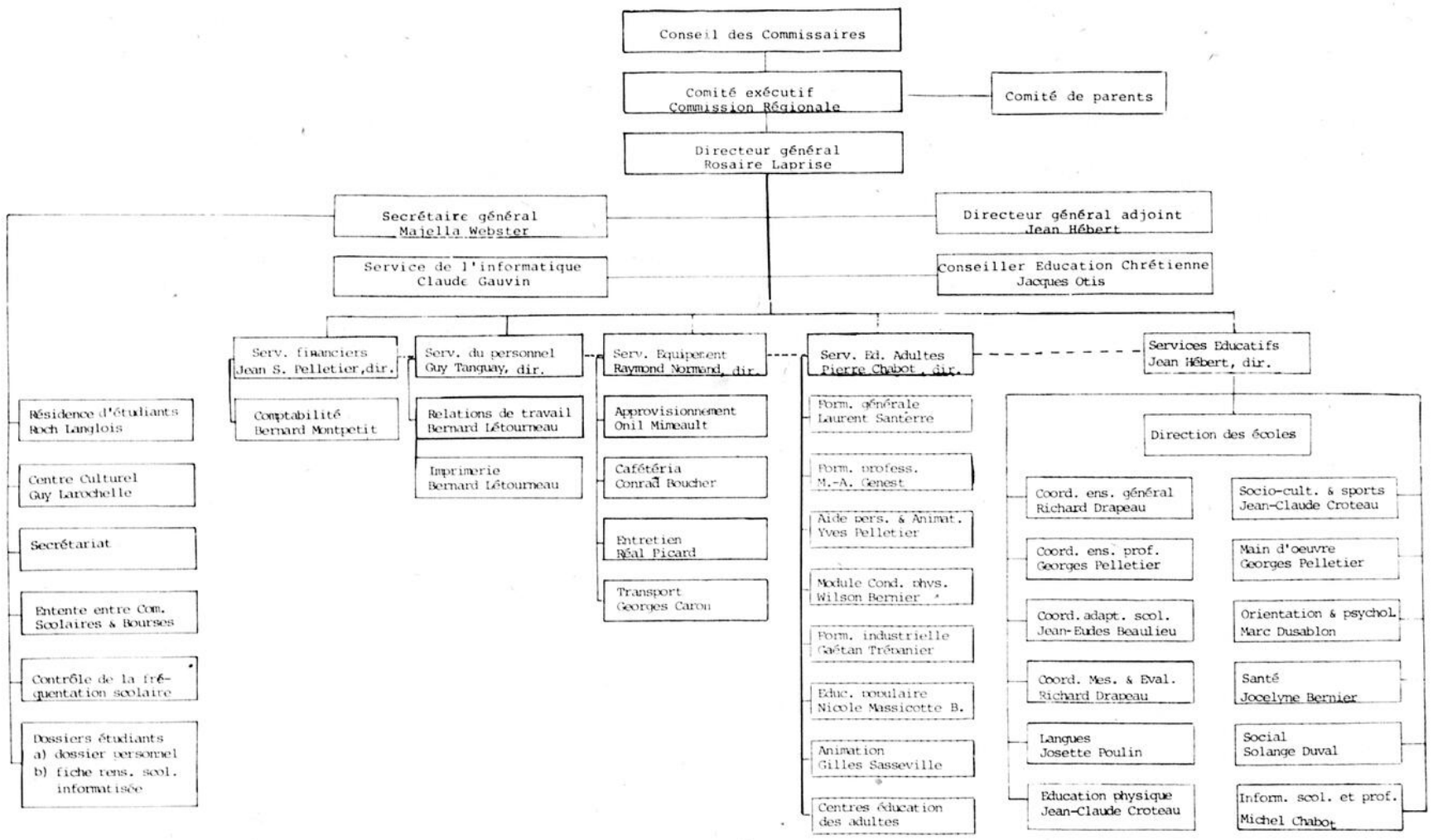

LES ÉCOLES DE LA COMMISSION REGIONALE PASCAL-TACHE

MONTMAGNY

Ecole polyvalente Louis-Jacques Casault
Principal: M. André Laplante
Adjoint: M. Gaston Caron
Adjoint: M. Ls-Philippe Carrier
Adjoint: M. Yvon Laberge
Adjoint: M. Lucien Lamonde
Adjoint: M. Guy Landry
Adjoint: M. Réal Martineau
Adjoint: M. Cléo Morin
Adjoint: M. Jean Rouleau

ST-JEAN PORT-JOLI

Ecole de sculpture
Prof. responsable: M. Pier Bourgault

LA POCATIERE

Ecole polyvalente La Pocatière
Principal: M. Claude Langlais
Adjoint: M. Jean-Yves Fortin
Adjoint: M. Benoit Guignard

ST-PAMPHILE

Ecole polyvalente St-Pamphile
Principal: M. Réal Laverdière
Adjoint: M. Marcel Bois
Adjoint: M. Jean-Claude Fortin

ST-PAUL

Ecole polyvalente St-Paul
Principal: M. Bernard Baillargeon
Adjoint: M. Marcel Rodrigue

L'ISLET

Ecole secondaire Bon-Pasteur
Principal: M. Raymond Matte
Adjointe: Soeur Lucille Demers

Rentrée scolaire

Cégep

Les adultes peuvent s'initier à l'astronomie au Cégep de La Pocatière

(Cégepropos, avril 1977)

Le Cégep de La Pocatière est un des rares cégeps de la province à posséder un dôme astronomique entièrement intégré à sa structure. Ce dôme métallique, sous forme d'hémi-phérique de 15' de diamètre, est équipé d'un télescope (lunette) de 6 pouces, ouvert à f/15 comme il se doit. Monté en équatoriale, il possède un entraînement automatique qui permet à l'observateur de suivre n'importe quel astre. Pour les profanes, disons qu'il peut grossir de 50 à 500 fois ce qui veut dire concrètement qu'on peut y observer facilement l'anneau de Saturne aussi bien que les satellites de Jupiter.

Tout cet équipement était pratiquement inutilisé jusqu'au jours où nous avons décidé, par le biais du Service de l'Éducation permanente, de le rendre accessible à la population.

Un professeur, M. Alphée Nadeau, a été engagé par le Service de l'Éducation permanente pour conduire une campagne d'information et d'animation auprès de la population dans le but d'inciter les gens à se rendre à la dizaine de rencontres (explications - observations) que nous avions planifiées.

C'est dans ce but que M. Nadeau a créé et distribué un petit pamphlet publicitaire sur le sujet, a donné des causeries devant les Clubs Lions, Richelieu et Chambre de Commerce, a monté une émission à la Télévision Communautaire.

Si bien que... aujourd'hui notre Service de l'Éducation permanente accueille depuis deux sessions, entre 60 et 20 personnes à toutes les séances (dépendant du sujet traité) d'explications - observations.

Et pour faciliter l'observation collective, M. Nadeau a ingénieusement adapté un système de télévision en circuit fermé qui permet à une classe complète d'adultes d'observer en direct les cratères de la lune, les tâches du soleil ou une éclipse tout en demeurant dans leur local d'enseignement. Un seul individu voit à déplacer le télescope sur le toit.

De plus, nous avons fait le nécessaire pour permettre aux étudiants de photographier à volonté tous les astres qu'ils désirent grâce à une caméra 35mm que le professeur-responsable de l'activité a adapté à la lunette d'oservation à cet effet.

Cette dernière est aussi équipée d'un écran de projection pour l'étude des tâches du soleil. Lors des éclipses de lune, il est possible d'utiliser une cellule photo-électrique de type Weston en relation avec une traceuse de courbe Y, afin d'enregistrer l'évolution de l'éclat de la lune de minute en minute pendant toute la durée de l'éclipse. Une caméra super-8 avec intervallomètre incorporé peut aussi être fixée à la lunette de façon à enregistrer simultanément l'éclipse sous observation.

Il va sans dire que ces activités sont gratuites pour les adultes, étant financées par le budget de développement pédagogique de la D.G.E.A.

Le Cégep ouvre ses portes au 3e âge

Depuis 4 ou 5 ans, plusieurs cégeps ont cherché à répondre aux besoins des personnes âgées. Un peu partout, on a commencé à offrir des cours de préparation à la retraite: Ahuntsic et Rosemont à Montréal; François-Xavier Garneau à Québec et Sainte-Anne de la Pocatière.

À Rosemont, ces cours ont débouché sur l'association des retraités et pré-retraités de Rosemont, association politique autonome. Le succès de la formule a amené le cégep de Rosemont à participer au comité provincial de préparation à la retraite.

À Sainte-Anne de la Pocatière, on a offert des cours de gérontologie aux professionnels travaillant avec les gens du 3ème âge. Par la suite on rejoignit les personnes âgées elles-mêmes. Le cégep de Sainte-Anne travaille en étroite collaboration avec le Club de l'Âge d'Or.

À François-Xavier Garneau, on s'est prononcé en faveur de la création d'un cégep du troisième âge; on y offre maintenant un programme complet de cours aux gens de 65 ans et plus. Ce programme, intitulé **"Se connaître et se comprendre"**, inclut des cours de sciences de la santé, de psychologie, de sociologie et de conditionnement physique. Durant l'année '76-'77, plus de 250 personnes âgées ont profité de ce programme.

Les techniques administratives au Cégep

Nous vivons à l'ère post-industrielle soit à une époque où les gens exigent des services qui amélioreront la qualité de leur vie. L'augmentation tant quantitative que qualitative des services se manifeste surtout dans le domaine public et para-public.

Le développement de ces services donne plus d'ampleur à l'appareil administratif, offrant ainsi de nouveaux débouchés aux diplômés de techniques administratives. Ces débouchés s'ajoutent donc à ceux qu'on connaît déjà dans les milieux de l'industrie: du commerce (petites et grandes entreprises; des assurances; des banques; et de la publicité).

Depuis quelques années, le Cégep dispense le programme de techniques administratives, un programme de trois ans, avec deux voies de sortie: marketing et finance. De plus depuis septembre 1977, il y aura une troisième option: transport.

Au cours des deux premières années de techniques administratives, l'étudiant(e) s'initie aux différentes facettes de l'administration à travers des cours tels que: comptabilité, structure de l'entreprise, droit des affaires, langage de l'informatique... En troisième année, il choisit l'option qui concorde le plus avec ses ambitions soit finance ou marketing.

Option marketing - On y prépare l'étudiant(e) à exercer des fonctions qui touchent au domaine de la production et de la consommation soit: la mise en marché, la vente, la publicité, la recherche commerciale, la stimulation des ventes, les relations extérieures...

Option finance - L'étudiant(e) y acquiert de bonnes connaissances en comptabilité afin de comprendre et interpréter les états financiers.

Outre les cours préalables nécessaires à cette spécialisation (mathématiques 522 ou 532), il y a des qualités indispensables en vue de réussir dans ce domaine.

L'étudiant(e) qui se destine aux techniques administratives, est pratique; il aime obtenir des résultats concrets! Ainsi il a le sens de l'organisation, un esprit méthodique et minutieux. Il a le sens des responsabilités.

Le diplômé en techniques administratives se verra offrir des postes de niveau intermédiaire: analyse d'états financiers, gestion de comptes à recevoir et à payer, tenue de livres, gestion de la paye... (finance); vente, recherche commerciale, mise en marché, publicité, relations publiques... (marketing).

Un type de professionnel: le technicien en transport

Les moyens de transport se perfectionnent et augmentent. Les réseaux routiers se développent. Un colis à expédier; doit-on utiliser le bateau, l'avion, le camion, l'autobus ou le train?... Quel moyen sera le plus efficace, le plus rapide, le plus économique?

Nouvelle carrière

Voici quelques-unes des questions que l'on peut poser à ce nouveau type de professionnel qu'on appelle le technicien en transport... et la réponse lui appartient!

Bien sûr, il y a toujours eu, au sein des entreprises, des personnes qui ont effectué les tâches reliées au mouvement des marchandises. Toutefois, le développement des moyens de communication a multiplié le nombre des possibilités. Devant cette situation complexe, suite aux demandes et aux conseils des entreprises, le Ministère de l'Éducation et les collèges ont élaboré ce programme, l'option Transport.

Le programme en Transport est donc l'une des voies de sortie en techniques administratives. L'étudiant(e) qui décide de faire une carrière dans ce domaine s'inscrira en techniques administratives (programme 410.00) et, en troisième année (cinquième session), il choisira l'option Transport.

Pour être admis, un étudiant doit détenir un DES ou être en voie de l'obtenir, et avoir réussi le cours Mathématiques 522 ou 532.

Contenu

Pendant ses trois années d'étude au Cégep, l'étudiant(e) suivra les cours propres aux techniques administratives soit: Structure de l'entreprise, droit des affaires, comptabilité, marketing, finance...

En troisième année, il (elle) suivra des cours qui lui permettront d'acquérir les outils et les techniques modernes, propres au domaine du Transport.

Genre de travail

Les programmes préparent l'étudiant(e) à accomplir des tâches reliées à l'administration du mouvement des marchandises en donnant les instructions appropriées, en analysant les coûts, en établissant la manière d'expédier. Il (elle) devra, par exemple, identifier le moyen de transport le plus rapide et le plus économique pour chaque genre de marchandise.

D'autre part, il (elle) sera appelé(e) à rencontrer des clients afin de faire des offres de services; à s'occuper de l'inventaire et de l'entreposage de marchandises. C'est également le (la) technicien(ne) en Transport qui supervise les équipes de chauffeurs; étudie les circuits et le trafic; évalue les besoins; et voit au respect de normes essentielles de sécurité.

Les débouchés, pour ce type de professionnel, sont multiples. On les retrouve dans les entreprises ferroviaires; les compagnies de camionnage et d'aviation; les services de transport urbain ou provincial; les bureaux de douanes; les entreprises d'importation-exportation.

Placement

Puisqu'il s'agit d'un domaine nouveau de l'activité administrative, les techniciens en Transport sont des spécialistes très en demande. Des études faites auprès des finissants dans cette sphère de travail, ont démontré que le placement était rapide et facile. De plus, le salaire initial est de $10,000 et plus.

Le Ministère de l'Éducation a autorisé le Cégep André-Laurendeau à offrir ce programme étant donné les nombreuses demandes du milieu. Le Cégep André-Laurendeau est situé dans une région très industrialisée. En effet, on retrouve, dans la zone d'influence du Cégep, près de 240 entreprises de transport dont les plus importantes au Québec.

Le Cégep André-Laurendeau est jeune et en pleine croissance. Situé à Ville LaSalle dans un édifice moderne, on y compte cette année quelques 1500 étudiants.

Ceux qui désirent en savoir davantage sur le Cégep André-Laurendeau et le programme en Transport, n'ont qu'à communiquer avec le service d'information en écrivant à 1111 rue Lapierre, Ville LaSalle, en téléphonant à (514) 364-3320 poste 227. On s'efforcera alors de diriger les questions vers des personnes compétentes qui se feront un plaisir d'y répondre.

Les Cégeps Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse et François-Xavier Garneau à Québec offrent également un cour en transport.

Rentrée scolaire

Éducation des adultes; cours par correspondance

Depuis 1970,

Plus d'un million d'adultes ont suivi des cours au Québec

L'éducation des adultes

Dans une société en mutation accélérée, l'éducation des adultes est une nécessité. Le bagage de connaissances acquises à l'école ne suffit plus pour permettre à l'ensemble de la population adulte de progresser au rythme de l'évolution de la société.

Il s'agit donc d'assurer à tous les adultes des possibilités d'adaptation constante à ces changements qui se produisent dans tous les secteurs de la vie personnelle, familiale, professionnelle et sociale.

L'éducation des adultes répond aux besoins de formation, de culture et de promotion sociale des adultes. Elle leur offre l'occasion de compléter leur formation, de se recycler ou d'acquérir de nouvelles connaissances.

Pour avoir une idée de l envergure que prend actuellement l'éducation des adultes au Québec qu'il suffise de constater que, depuis 1970, plus d'un million d'adultes se sont inscrits à un progrmame d'éducation des adultes, soit environ 25% de la population adulte.

Les services d'éducation des adultes des commissions scolaires et des cégeps offrent des cours de formation générale, de formation professionnelle et de formation socio-culturelle.

Ces cours donnent droit, selon les cas, à une attestation d'étude ou à un bulletin scolaire, voire à un certificat ou à un diplôme émis par le ministère de l'Éducation.

À ces cours, s'ajoute un ensemble de services d'aide personnelle (consultation, orientation, équivalences) et d'animation communautaire à l'intention de tous les adultes inscrits ou non à des cours.

Les étudiants

L'éducation des adultes est offerte à ceux qui ont dépassé d'une année l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire et qui ont quitté le système régulier d'enseignement depuis au moins un an.

Au moment de l'admission, on tient compte de l'expérience et du cheminement personnel de chacun pour satisfaire aux conditions de préparation et d'aptitude exigées par certains cours.

Pour en savoir plus long

Pour en savoir plus long au sujet des cours qui s'offrent aux adultes on peut s'adresser soit à sa commission scolaire ou encore au Cégep de sa localité.

Le ministère de l'Éducation publie également un prospectus des cours offerts aux adultes. Il est disponible au Centre de renseignements, Ministère de l'Éducation, 1035 rue de Lachevrotière, Québec, G1R 5A5. Téléphone: (418) 643-7095.

L'apprentissage de plusieurs métiers est rendue possible grâce aux cours par correspondance.

Garçons et filles!

A l'heure du retour à l'école,

vous devez être équipés à l'ère du temps...

UNE MONTRE

UN REVEIL-MATIN

DES STYLOS

Nous avons ce qu'il vous faut en qualité et en prix.

VENEZ VOIR CA DE PRES

BOCADO ENR.

HORLOGER—BIJOUTIER

98 Rue St-Thomas Montmagny 248-3302

L'étudiant et l'étudiante soucieux de leur élégance s'habillent chez nous

Boutique JEAN GRENIER INC.

Plan mise de côté

POUR ELLE...

POUR LUI...

248-5511

Rentrée scolaire

En suivant des cours à domicile:

Comment passer de 50 à 80 mots à la minute en sténographie

L'objectif premier des cours de sténographie par correspondance, est de permettre à l'étudiant de passer de 50 à 80 mots à la minute. En plus des manuels et des notes explicatives, des disques fournissant une aide appréciable à l'étudiant.

Le prix des manuels, des notes explicatives et des disques ne dépassent pas la somme de $27. pour chacun des cours offerts. (Il y a quatre cours offerts). Les mêmes manuels peuvent servir à plus d'un cours en sténographie.

Cours de dactylographie

Les cours de dactylographie, au nombre de quatre également sont conçus pour permettre à celui qui les suit, de passer progressivement de 50 à 60 mots à la minute.

Le prix des manuels et des notes explicatives ne dépassent pas la somme de $11. pour chacun des cours offerts. Les mêmes manuels peuvent servir à plus d'un cours de dactylographie.

Cours de sténographie anglaise

Les deux cours de sténogrpahie anglaise se présentent en anglais mais ils s'adressent à l'étudiant francophone et à l'étudiant anglophone. Ils permettent à l'étudiant de passer de 40 à 50 mots à la minute s'il est francophone et de 50 à 60 mots à la minute s'il est anglophone.

Crédits officiels

Chacun des cours donne droit à des crédits de niveau secondaire.

On peut apprendre la mécanique grâce aux cours par correspondance

Les adultes qui désirent étudier à domicile peuvent profiter du Service des cours par correspondance du ministère de l'Éducation. Actuellement, le Service des Cours par correspondance offre une centaine de cours de formation générale et professionnelle. Et près de 20,000 adultes sont inscrits à l'un ou l'autre de ces cours.

Combien cela me coûtera-t-il

Les frais d'inscription pour chaque cours sont minimes. L'étudiant devra cependant payer son matériel didactique. Cette somme varie selon la nature du cours que chacun choisit.

POUR LA RENTREE, SOYEZ BIEN

CHAUSSÉS

POUR VOUS:
Souliers de toilette
Souliers sport
Souliers de détente
Pantoufles
Bottres de travail "de sécurité"
Couvre-chaussures de toutes sortes

ETUDIANTS:
Pour le sport, venez essayer nos souliers:
"NORTH STAR"
"BAUER"
Profitez de nos prix retour à l'école!

Le magasin de toute la famille,

Le Magasin de l'Ouvrier Enr.

100 Rue St-Thomas, Montmagny

248-1082

Rentrée scolaire

L'école privée

L'école privée: ce qu'elle est

La loi de l'enseignement privé date de 1968; elle établit les normes qui régissent les écoles privées et les critères selon lesquels certaines d'entre elles peuvent recevoir des subventions de l'État.

Pour opérer, toute école privée doit posséder une autorisation du ministre de l'Éducation, que ce soit pour l'enseignement général, l'enseignement professionnel, l'enseignement à l'enfance inadaptée, l'enseignement de culture personnelle ou l'enseignement par correspondance. Cette autorisation du ministre peut prendre la forme d'une déclaration d'intérêt public, d'une reconnaissance pour fins de subvention ou d'un simple permis.

L'enseignement général et professionnel

L'école privée d'enseignement général et (ou) professionnel offre les programmes officiels du ministère de l'Éducation ou un programme jugé équivalent et approuvé par le ministre. Elle emploie des enseignants légalement qualifiés et présente ses élèves aux examens de fin d'études du ministère de l'Éducation.

Actuellement, cent mille élèves suivent des cours réguliers dans des écoles privées de niveau préscolaire, primaire, secondaire et collégial.

Le ministre de l'Éducation peut déclarer d'intérêt public, ou reconnaître pour fins de subvention, une école privée d'enseignement général et (ou) professionnel qui assure des services de qualité et contribue au développement de l'enseignement au Québec, en raison des caractéristiques de l'enseignement qu'elle donne, de la compétence de son personnel et des méthodes pédagogiques qu'elle utilise.

L'école déclarée d'intérêt public reçoit, pour chacun de ses élèves, une subvention égale à 80% du coût moyen par élève, tel que calculé pour l'année précédente dans les établissements publics de même catégorie. Elle ne peut alors exiger, de ses élèves, des frais supérieurs à 30% de ce coût moyen.

L'école reconnue pour fins de subventions reçoit, pour chacun de ses élèves, une subvention égale à 60% du coût moyen par élève, tel que calculé pour l'année précédente dans les établissements publics de même catégorie. Elle ne peut alors exiger, de ses élèves, des frais supérieurs à 50% de ce coût moyen.

L'enseignement à l'enfance inadaptée

L'école privée qui dispense un enseignement à l'enfance inadaptée soumet ses programmes d'étude et ses examens à l'approbation du ministre de l'Éducation. Elle emploie aussi des enseignants légalement qualifiés.

Une telle école peut être déclarée d'intérêt public ou reconnue pour fins de subvention et recevoir des subventions déterminées, chaque année, par règlement du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'enseignement de culture personnelle

L'école privée de culture personnelle est une école où l'on donne un enseignement autre que l'enseignement général, l'enseignement professionnel ou l'enseignement à l'enfance inadaptée.

Les professeurs sont choisis à partir de la connaissance de la matière (v.g. école de langue), de l'habileté dans l'activité (v.g. école de danse) ou des diplômes obtenus dans la discipline en cause.

Pour s'inscrire à une telle école, un élève doit avoir dépassé l'âge de la scolarité obligatoire ou, sinon, fréquenter régulièrement, par ailleurs, une école d'enseignement général et (ou) professionnel.

L'enseignement par correspondance

L'école privée d'enseignement par correspondance soumet ses programmes d'étude et ses examens à l'approbation du ministre de l'Éducation. Et celle qui donne, par correspondance, un enseignement professionnel doit être en mesure de procurer à ses élèves le matériel didactique ou d'expérimentation requis ainsi que les textes nécessaires pour les guider dans leurs travaux pratiques.

Pour en savoir plus long

- la Loi (1968, c. 67) et les règlements de l'enseignement privé.

Pour tout renseignement, on peut s'adresser:

- au Service général de l'enseignement privé,
Ministère de l'Éducation
1035 rue de Lachevrotière
Québec G1R 5A5
Téléphone: (418) 643-8156

- à une Direction régionale du ministère de l'Éducation

- au Centre de renseignements
Ministère de l'Éducation
1035 rue de Lachevrotière
Québec G1R 5A5
Téléphone: (418) 643-7095.

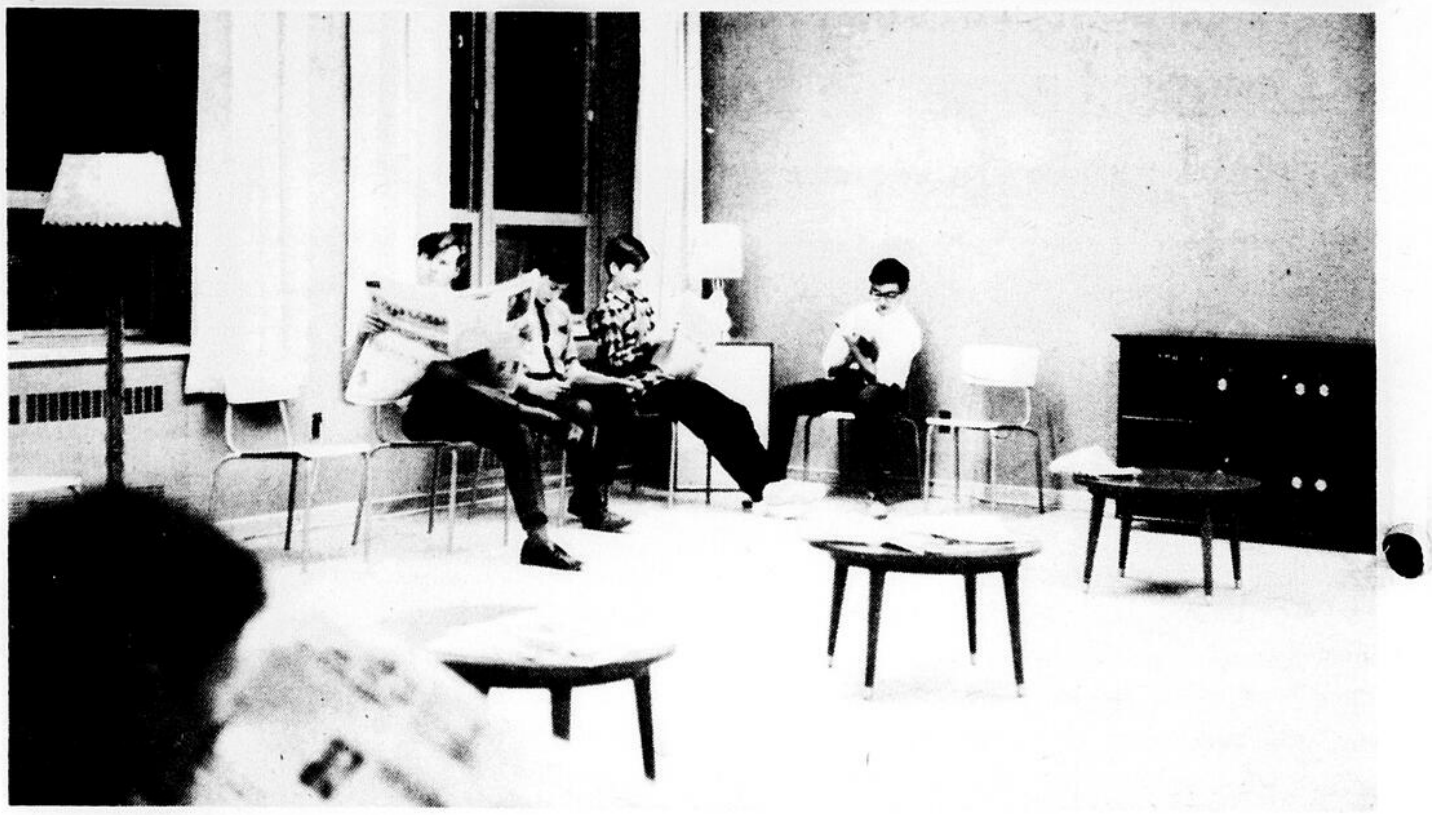

L'école privée et les droits du consommateur

Pour assurer que les élèves qui s'inscrivent dans une école privée reçoivent un enseignement qui justifie le temps, l'énergie et l'argent qu'ils y consacrent, la Loi et les règlements de l'enseignement privé prévoient plusieurs dispositions qui contraignent les institutions privées.

Ainsi, toute institution privée doit posséder une autorisation du ministre de l'Éducation qui spécifie le genre d'enseignement qu'elle peut donner.

Diplôme officiel

L'enseignement général et l'enseignement professionnel donnés dans une école privée doivent pouvoir mener à l'obtention d'un diplôme officiel du ministre de l'Éducation.

Aussi, pour s'assurer un diplôme officiel, un élève a-t-il le droit et le devoir de vérifier si l'école privée où il s'inscrit offre des programmes officiels du Ministère ou des programmes équivalents autorisés par le ministre de l'Éducation. Il doit également s'assurer qu'elle présente effectivement ses élèves aux examens de fin d'études du ministère de l'Éducation.

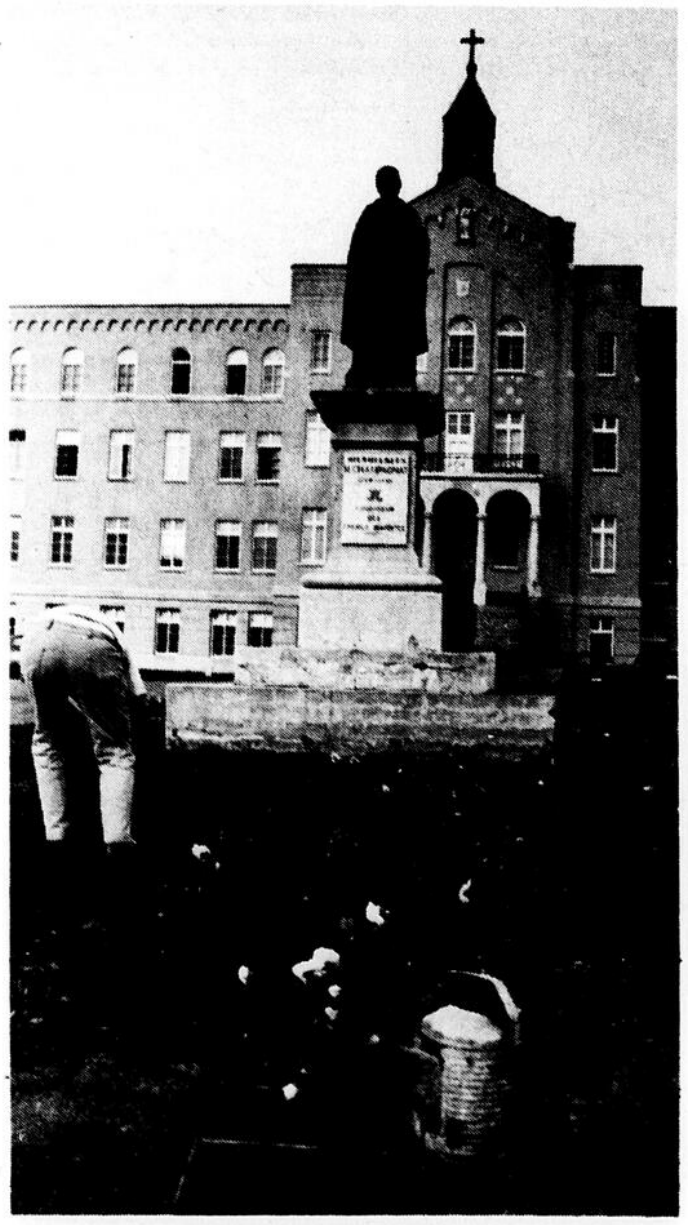

D'autre part, une institution privée qui dispense un enseignement de culture personnelle peut décerner une attestation d'étude émise en son nom. Mais, en aucun cas, cette attestation ne doit laisser croire qu'elle est décernée par le ministre de l'Éducation.

La protection des élèves

La Loi de l'enseignement privé contient plusieurs dispositions qui visent à protéger les élèves et qui concernent toute école privée, peu importe son statut ou l'enseignement qu'elle dispense.

Celui qui s'est engagé à suivre un cours peut annuler son engagement par une lettre recommandée, adressée à l'école et mise à la poste dans les dix jours suivants son engagement, pourvu qu'il n'ait pas commencé à suivre ce cours.

L'école privée ne peut augmenter les frais de scolarité pendant une année scolaire, sans l'autorisation du ministre de l'Éducation, et elle ne peut exiger le paiement de ces frais en moins de deux versements, au début de chaque moitié de la durée d'un cours.

L'élève qui n'a suivi qu'une partie d'un cours n'est tenu de payer que le prix des leçons reçues, en proportion de celui convenu pour le cours entier. Dans ce cas, l'école peut exiger une indemnité n'excédant pas un cinquième du prix convenu pour le cours. Si l'élève n'a suivi aucune leçon, l'école peut exiger une indemnité n'excédant pas un dixième du prix convenu.

Une école privée n'a pas le droit de faire de sollicitation de personne à personne pour la vente d'un cours ou pour obtenir l'engagement de quelqu'un à suivre des cours. Elle peut, cependant, fournir des renseignements à des groupes de personnes réunies, pourvu qu'il n'y ait pas de signature d'engagement sur place. Elle peut aussi faire de la sollicitation auprès d'une entreprise pour l'organisation de cours offerts gratuitement par cette entreprise à ses employés.

L'école qui ne se conforme pas à la Loi et aux règlements de l'enseignement privé est passible d'amende et son permis peut être révoqué.

L'étudiant qui se croit lésé dans ses droits doit d'abord s'adresser à l'institution privée qu'il fréquente. S'il n'obtient pas satisfaction, il peut s'adresser au Service général de l'enseignement privé du ministère de l'Éducation pour obtenir des renseignements supplémentaires quant aux moyens à prendre pour assurer le respect de ses droits.

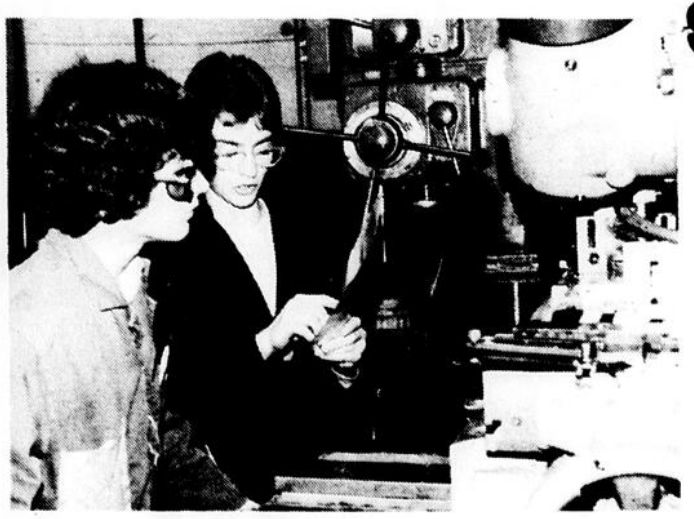

On peut apprendre un métier dans une institution privée.

MAGASIN D'ESCOMPTE

ECONO-PRIX

89, St-Jean Baptiste, Montmagny 248-5890

SPECIAUX EN VIGUEUR DU 22 AOUT AU 8 SEPT

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au vendredi:
7.30 hres. à 21.00 hres.
Samedi: 8.00 à 17.30 hres.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

SPÉCIAUX RENTRÉE DES CLASSES

ARRID

désodorisant

Format 9 onces
Rég.: 1.89 **Spécial:** **1.39**

STAYFREE

de Johnson

Mini-serviettes hygiéniques
Format de 30 Rég.: 2.29
Spécial: **1.89**

SUDDEN BEAUTY

Fixatif pour cheveux
format 454 gr. Rég.: 1.59

Spécial: **1.19**

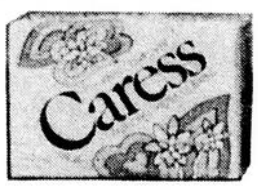

CARESS

Savon de toilette

Format 3.5 onces
Rég.: .59 **Spécial:** **.39**

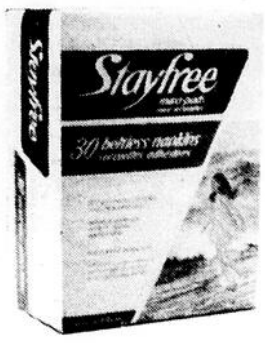

STAYFREE

de Johnson
maxi-serviettes
hygiéniques
format de 30 Rég.: 3.29

Spécial: **2.39**

PROTEINE 21

shampoing pour
cheveux normaux
Format 200 ml Rég.: 1.59

Spécial: **1.19**

CUTEX

Dissolvant de vernis
régulier - citron - herbes

Format 170 ml Rég.: 1.19
Spécial: **.79**

Format 85 ml Rég.: .69
Spécial: **.49**

NEET

Lotion épilatoire
Citron - régulier

Format 100 ml
Rég.: 1.49

Spécial: **.99**

Format 170 ml Rég.: 2.19
Spécial: **1.49**

TAMPAX

Tampons hygiéniques
Format 40 super
Rég.: 2.79

Spécial: **2.29**

CLOSE-UP

Dentifrice format 100 ml

Rég.: 1.49 **Spécial:** **.94**

LISTERINE

Rince-bouche
Format 625 ml
Rég.: 1.99

Spécial: **.99**

NEET

crème épilatoire
citron - régulier
aérosol format 150 gr.
Rég.: 2.69

Spécial: **1.99**

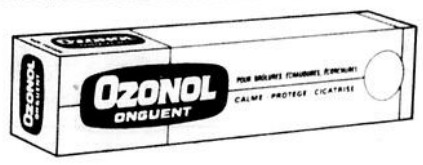

OZONOL

Onguent médicamenté
format 30 gr. Rég.: 1.69 **Spécial:** **1.19**

BAND-AID

Pansements assortis

et réguliers -
Format de 100 Rég.: 2.49
Spécial: **1.79**

NAIR

Dépilatoire aérosol
avec huile de bébé
Format 200 gr.
Rég.: 2.39

Spécial: **1.89**

BLISTEX

Onguent médicamenté
pour les lèvres
Format 14 gr. Rég.: 1.29 **Spécial:** **.89**

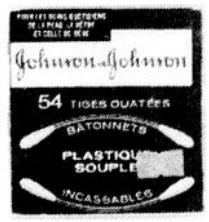

TIGES OUATEES

de Johnson Format de 54
Rég.: .59 **Spécial:** **.34**

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTMAGNY

ORGANIGRAMME

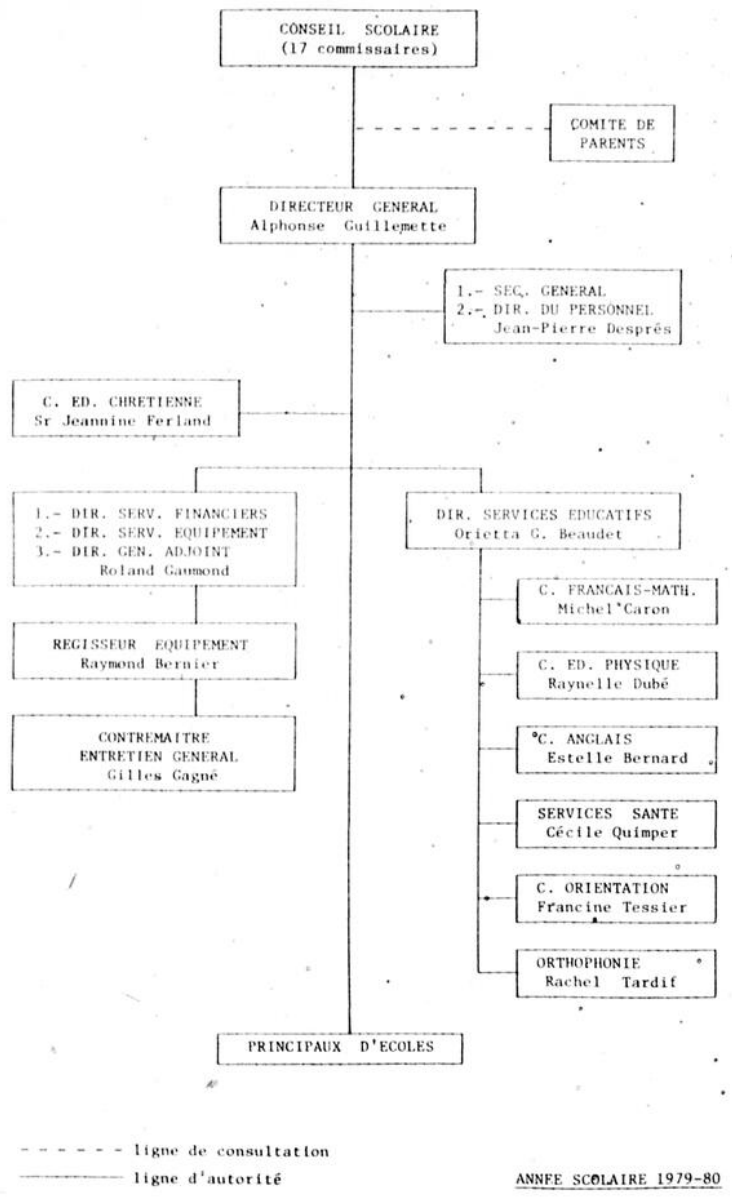

ANNEE SCOLAIRE 1979-80

LISTE DES PRINCIPAUX D'ECOLES

Ecole INST. BEAUBIEN	MATHURIN	Serge	Principal
(Beaubien - St-Thomas - Ile-aux-Grues)	DION	Jeanne-d'Arc	Princ. Adj.
Ecole INST. ST-MATHIEU	CORRIVEAU	Yvon	Principal
(Pie X - St-Mathieu - St-Nicolas)	BLAIS	Edwidge	Princ. Adj.
Ecole Mgr SIROIS	MORIN	Antonin	Principal
Ecole INST. ST-PIERRE	JEFFREY	Gilbert	Principal
(St-Pierre - Berthier-sur-Mer)			
Ecole ST-FRANCOIS	LOUPRET	Céleste	Principale
Ecole INST. ST-PAUL	OUELLET	Jean	Principal
(St-Paul - St-Philémon - Ste-Apolline - Ste-Euphémie - Notre-Dame-du-Rosaire)	HAINS	Lucille	Princ. Adj.
Ecole INST. ST-FABIEN	MERCIER	Jeannine	Principale
(St-Fabien - Ste-Lucie - St-Just)	LEMELIN	Lorraine	Princ. Adj.

CLIENTELE PREVUE EN 1979-80	**2852**
MATERNELLE	**357**
ELEMENTAIRE REGULIER	**2308**
ENFANCE INADAPTEE	**187**
NOMBRE D'ENSEIGNANTS	**150**
NOMBRE D'ECOLES INSTITUTIONNELLES	**7**
NOMBRE D'ECOLES PHYSIQUES	**22**

COMMISSAIRES QUI COMPOSENT LE CONSEIL SCOLAIRE

1.- CORRIVEAU	ANDRE	PRESIDENT	MONTMAGNY
2.- FORTIN	BERNARD	VICE-PRESIDENT	ST-JUST
3.- BRISSON	MARIUS		ST-FABIEN
4.- DEROY	GEORGES		CAP ST-IGNACE
5.- SIMARD	RAYMOND		ST-FRANCOIS
6.- BLAIS	RAYMOND-D.		BERTHIER
7.- SAMSON	ROLAND		ST-PIERRE
8.- POULIOT	FERNANDE-G.		MONTMAGNY
9.- BELANGER	ALFRED		MONTMAGNY
10.- TREMBLAY	JEAN-PAUL		MONTMAGNY
11.- MORIN	JEANNE-D'ARC		MONTMAGNY
12.- GAGNON	DENISE-A.		MONTMAGNY
13.- COULOMBE	LIONEL		CAP ST-IGNACE
14.- LANGEVIN	EUGENE		N.-D.-DU-ROSAIRE
15.- PROULX	JEAN-PAUL		ST-PAUL
16.- BERNIER	ARTHUR		STE-APOLLINE
17.- LACHANCE	CLEMENT		STE-LUCIE

COMMISSAIRES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

1.- CORRIVEAU	ANDRE	PRESIDENT
2.- BELANGER	ALFRED	VICE-PRESIDENT
3.- BRISSON	MARIUS	
4.- DEROY	GEORGES	
5.- PROULX	JEAN-PAUL	

MOT DU PRESIDENT

Septembre est déjà à nos portes! Le rideau tombe sur cette période estivale et cède la place à une nouvelle année scolaire. Les jeunes, un peu las des vacances et enthousiastes devant les retrouvailles, reprendront le chemin de l'école.

A titre de président de la Commission scolaire, je souhaite à tous les écoliers que cette nouvelle année soit riche d'expériences et de connaissances et qu'elle réponde à leurs attentes.

A tous ceux qui oeuvrent auprès des jeunes, je formule ce souhait de la satisfaction du devoir accompli. Bonheur et succès! Quoi de mieux pour un éducateur.

Dans cette grande et noble cause qu'est l'éducation des jeunes, au nom de la Commission, je vous assure de la collaboration des Commissaires, des cadres et de tout le personnel. Ensemble, nous pouvons réaliser beaucoup.

Excellente année 79-80.

André Corriveau

DATES DES QUATRE (4) REUNIONS REGULIERES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

19 SEPTEMBRE 1979 — 19 MARS 1980

21 NOVEMBRE 1979 — 11 JUIN 1980

BUDGET 1979-80 — 12 608 724,00 $

Rentrée scolaire

Au primaire

Situation spéciale de l'enseignement des arts

L'Énoncé de politique et plan d'action pour l'école québécoise, présenté récemment par le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, fait mention de la situation spéciale où se trouve l'enseignement des arts au primaire. Elle justifiera, selon le Ministre, la présence d'enseignants spécialisés au second cycle. Il n'exclut pas la possibilité pour certains milieux d'y recourir même au premier cycle, bien qu'il favorise d'abord de faire appel à la compétence du titulaire.

Les arts, à quoi ça sert?

Devant l'incompréhension que supposait cette question posée par un de mes élèves, je n'avais souvent d'autres réponse que: "Mais, à rien, voyons!"

Car comment justifier la vie, la créativité? Comment argumenter sur l'élan vital qui porte tout humain à reprendre à son compte les formes, les couleurs, les mots, les rythmes, les sons pour en recréer d'autres? Car tout ceci n'est pas aussi perceptible que de calculer le coût du chauffage par élève.

C'est pourtant ces aptitudes innées que l'enseignant a la grande mission de développer, de laisser croître, de faire manifester au besoin. Mais comment y arriver quand on a été soi-même formé à la dure école de la copie, du maintien en rang d'oignons, du silence, de la répétition en choeur? Comment réussir, pour l'enseignant, à libérer sa spontanéité, son émerveillement quand il a un régime pédagogique bourré de programmes tout aussi importants les uns que les autres et qu'il faut mener de front?

Le ministre de l'Éducation a pris des mesures péciales en 1978-1979 et a rendu prioritaire l'enseignement des arts au primaire. Qu'est-ce à dire sinon que des ressources ont été mises à la disposition des enseignants pour les soutenir dans leur tâche.

Bien sûr, tout n'est pas aussi limpide qu'on le voudrait. Il faut d'abord planifier des interventions, décrocher des budgets, trouver des ressources humaines et mettre des structures en place.

Mais après quelques mois de fonctionnement, les principales étapes sont déjà traversées. Même si on a dû bousculer un peu "le monde", l'importuner même, une "équipe volante" d'agents de développement pédagogique logée dans les directions régionales du Ministère a contacté les commissions scolaires et a apporté son soutien à des projets dont la trame de fond était leur incidence sur l'action pédagogique des enseignants généralistes dans leur quotidien. Ces projets ont vu leur excellence sanctionnée par des allocations financières, sorte de "coups de pouce" à d'autres initiatives qui viendront à plus long terme. Les agents de développement pédagogique sont là également pour apporter leur compétence et leur expérience en arts au milieu qui voudra y recourir.

Une autre équipe, pendant ce temps, composée elle aussi de personnes issues du milieu et spécialistes dans les diverses branches des arts: musique, danse, arts plastiques, expression dramatique, s'est penchée sur les programmes pour les repenser, les refaire en vue de fournir aux enseignants des instruments encore plus près de leurs besoins et qui contiennent les éléments essentiels à développer auprès des enfants.

Toutes ces mesures spéciales ne serviront à rien si elles se terminent en queue de poisson et meurent de leur belle mort parce que le milieu ne les aura pas faites siennes. Mais elles peuvent aussi être le ferment d'initiatives dans la ligne même du développement intégral de l'enfant auquel est voué notre système scolaire.

*Avant la **"RENTRÉE"**, c'est au magasin de*
***Mme Eugène Lévesque** qu'il faut aller...*

POUR ENFANTS:
Un choix considérable dans les vêtements pour garçons ou fillettes de 5 à 16 ans:
—Robes, jumpers, jupes, blouses, pantalons, jeans, etc...
—**"SARO"** de couleurs pour les jeunes de la maternelle.

POUR HOMMES
Grand choix de gilets GROS TRICOT
"TUNDRA"

CHAUSSURES
30% de rabais sur souliers pour hommes, garçons et filles.
40% de rabais sur balance de souliers et sandales pour femmes.

EN GRAND SPECIAL POUR HOMMES
—1 lot de chemises, manches longues, en polycoton de marque B.V.D., grandeur 14 à 16 1/2, réduit à
1/2 PRIX
—1 lot de pantalons d'été à
1/2 PRIX

1 lot de jeans de marque **QUEBEC**
40% de rabais

EN GRAND SPECIAL POUR DAMES
Balance d'été:
Robes, blazers, jupes, pantalons et blouses réduits à
1/2 PRIX
Super spécial:
Gilets d'automne pour dames à
1/2 PRIX

POUR DAMES
Choix considérable de manteaux
"PLAN MISE DE COTE"

Venez voir nos nouveautés automnales pour dames et hommes

MAGASIN DE
MADAME EUGENE LEVESQUE ENR.
66 Avenue de la Gare, Montmagny
248-2682

Rentrée scolaire

Adaptation scolaire

Les marionnettes: un outil précieux en éducation

"Quand le jeu en vaut la chandelle"

(Par Pierre Demers, Education-Québec, février-mars '79)

Le second congrès régional (Saguenay/Lac Saint-Jean) des intervenants en adaptation scolaire et sociale s'est tenu à Chicoutimi, les 17 et 18 novembre dernier. Organisé par le laboratoire d'analyse et d'expertise en psychopédagogie des inadaptés (LAEPI) avec la collaboration des commissions scolaires régionales, de l'université du Québec à Chicoutimi et du bureau régional du ministère des Affaires sociales, ce congrès avait comme thème "la place du jeu dans l'univers de l'enfant et de l'adolescent".

Le premier congrès des intervenants régionaux, en 1977, avait examiné les possibilités d'intégration et d'adaptation des enfants inadaptés. Cette année, les organisateurs de cette rencontre pédagogique ont voulu pousser encore plus loin l'examen du travail auprès des inadaptés en vérifiant comment le jeu peut favoriser l'évolution des élèves dits "mésadaptés" sur le plan physique, socio-émotif ou mental.

Au Saguenay/Lac Saint-Jean, plus de 500 intervenants travaillent dans les commissions scolaires, auprès de 2,800 enfants en difficulté d'adaptation. En plus, une cinquantaine de professeurs spécialisés s'occupent de 350 enfants dans des institutions spécialisées. Mais ce congrès ne s'adressait pas uniquement à ces intervenants en milieu scolaire ou social. On avait aussi invité des parents, des administrateurs et des enseignants non spécialisés qui s'intéressent à l'enseignement auprès des inadaptés. Environ 300 personnes ont participé aux ateliers du samedi et ont semblé avoir profité de cette initiation particulière au jeu. En fait, un tel sujet devrait intéresser tous ceux qui ont oublié la véritable signification de l'activité ludique, tous ceux qui réduisent le jeu à une activité inutile, non pratique et incohérente. Il faut parcourir les thèmes des divers ateliers pour se rendre compte à quel point le jeu concerne autant, sinon plus, les enfants et les adultes "adaptés" qu'inadaptés. Ce fut d'ailleurs la plus grande leçon à tirer de ce second congrès régional des intervenants. Pris au sérieux et replacé dans un contexte d'apprentissage, "le jeu en vaut vraiment la chandelle".

Voici quelques titres parmi les sujets de discussion abordés dans les principaux ateliers de ce congrès de "spécialistes" qu'on aurait dû ouvrir à tous ceux qui s'amusent encore.

"Les marionnettes" (utilisation des marionnettes pour l'intégration de plusieurs disciplines: arts plastiques, langage oral et écrit, connaissance du milieu); "la dimension affection du jeu" (quelle information nous donne un enfant de lui-même, à son insu, par son jeu?); "les valeurs des sports d'équipe" (l'instructeur a-t-il toujours le dernier mot sur son équipe?); "l'intervention par le jeu est-elle possible en milieu scolaire?" (des expériences concrètes d'éducation par le jeu en milieu scolaire); "les récréations à l'école primaire" (comment tirer profit des récréations? analyse et organisation physique de la cour de récréation par des enfants); "le jeu de la communication" (considérations psychothérapeutiques de l'usage de la communication orale); "le loisir chez les handicapés" (les objectifs des loisirs chez les handicapés: développement de son corps, la compétition, la relation humaine et le bien-être); "des amis pas comme les autres" (le jouet éducatif comme moyen d'expression et d'apprentissage); "films sur le jeu" (la série "l'envers du jeu" quatre courts métrages de 30 minutes, de Michel Moreau et d'Édith Fournier, sur le rôle du jeu chez les enfants); "des expériences de réadaptation par le jeu en milieu hospitalier et clinique" (jeu thérapeutique réalisé au département de pédiatrie de l'hôpital de Chicoutimi); "le jeu et la sexualité chez l'enfant" (caractéristiques du jeu sexuel de l'enfant et exploitation du jeu en éducation sexuelle).

Ainsi se dégage de ce deuxième congrès régional des intervenants en adaptation scolaire et sociale le désir d'aborder l'éducation des inadaptés dans une perspective multidisciplinaire. En outre, ce congrès a fait la preuve que des "éducateurs spécialisés" peuvent intéresser toutes les catégories d'enfants, d'enseignants et de parents en posant une question aussi globale que celle de la place du jeu dans le processus éducatif.

Reste maintenant à réduire véritablement la marge qui sépare les enfants inadaptés des enfants adaptés. Car ne sommes-nous pas des "grands" enfants en constante adaptation? des inadaptés qui s'ignorent?

L'élève en difficulté d'adaptation scolaire

Problèmes qui peuvent affecter le développement d'un enfant

Un grand nombre de facteurs peuvent intervenir pour entraver le développement et l'apprentissage de l'enfant. Ces problèmes peuvent se regrouper sous cinq (5) grandes rubriques:

1. Les difficultés d'ordre physique ou sensoriel: infirmité motrice, handicap visuel ou auditif, etc.;
2. Les difficultés liées à une mésadaptation socio-affective: troubles du comportement ou du caractère, problèmes émotionnels, etc.;
3. Les difficultés liées à des troubles spécifiques d'apprentissage: problèmes particuliers de langage, troubles psychomoteurs, dyslexie, etc.;
4. Les difficultés liées à une déficience intellectuelle;
5. Les difficultés liées à l'environnement: milieu familial, social, culturel, économique ou scolaire.

Quelle aide puis-je apporter comme parent?

Avant qu'il ne fréquente l'école, vous pouvez favoriser l'intégration de votre enfant à la vie familiale et sociale: il a besoin d'affection, de compréhension et de sécurité pour évoluer normalement. Recueillez, à son sujet et à son intention, tous les renseignements susceptibles de contribuer à son épanouissement. N'hésitez pas à consulter les services de santé et les services sociaux offerts par votre milieu et à vous documenter pour parfaire vos connaissances et devenir ainsi un éducateur plus efficace. Surtout, n'allez pas vous sentir indûment coupable.

Quant votre enfant fréquentera l'école, votre collaboration avec le personnel enseignant deviendra essentielle. Parents et enseignants sont des partenaires étroitement liés en vue du développement de l'enfant; vous devriez donc:

- communiquer régulièrement avec l'école et partager les observations et les renseignements touchant votre enfant;
- considérer soigneusement les diverses possibilités d'éducation et de rééducation et collaborer à la recherche d'une orientation pédagogique souhaitable;
- demander, au besoin, de l'information supplémentaire auprès des services éducatifs de l'école.

Que peut faire l'école?

L'école a un rôle majeur à jouer pour assurer le développement continu et l'épanouissement intégral de l'enfant. Ses responsabilités sont multiples:

- renseigner les parents sur l'évolution de l'enfant et son cheminement éducatif;
- fournir aux parents toute l'information concernant le choix des programmes ou des cours pour l'enfant et les consulter quant à l'orientation pédagogique à prendre;
- conseiller judicieusement les parents et les faire profiter des services professionnels offerts par la commission scolaire ou par la communauté;
- adapter, dans la mesure du possible, le régime pédagogique aux besoins de l'élève;
- inciter les parents à entrer en contact avec les agences et associations pertinentes.

Le rôle de la commission scolaire

Le rôle de la commission scolaire touche principalement à l'organisation des services éducatifs devant répondre aux besoins de tous les élèves sous sa juridiction. En conformité avec les objectifs généraux du ministère de l'Éducation, la commission scolaire devra:

- s'appliquer à la prévention des inadaptations;
- organiser différents services qui répondent aux besoins particuliers des élèves;
- conclure des ententes avec toute institution ou tout organisme en vue d'une meilleure coordination des services;
- recruter le personnel qualifié pour l'enseignement, la consultation et la supervision;
- voir à ce que l'équipement, les locaux et le transport soient adéquats.

Responsabilité du ministère de l'Éducation

Le Service de l'Adaptation scolaire du ministère de l'Éducation, avec le concours des commissions scolaires, veille à ce que tous les élèves reçoivent les services que requièrent leurs besoins dans le cadre le plus normal possible.

Les objectifs du ministère de l'Éducation touchent à plusieurs champs d'action:

- sensibiliser tous les agents d'éducation au phénomène de l'inadaptation scolaire et en promouvoir la prévention;
- élaborer les objectifs généraux pour guider les commissions scolaires dans l'organisation des services à offrir aux élèves en difficulté;
- développer ou adapter des programmes, des guides pédagogiques et des instruments de mesure et d'évaluation;
- favoriser la recherche en termes d'approches éducatives, d'instrumentation pédagogique et technique et de matériel didactique;
- s'assurer de la formation d'un personnel qualifié pour l'éducation et la rééducation des enfants en difficulté;
- établir, avec les autres ministères touchés, les liens nécessaires pour assurer une meilleure coordination entre les différents services offerts aux enfants en difficulté.

L'étudiant prévoyant...

...s'équipe d'outils indispensables pour le retour à l'école

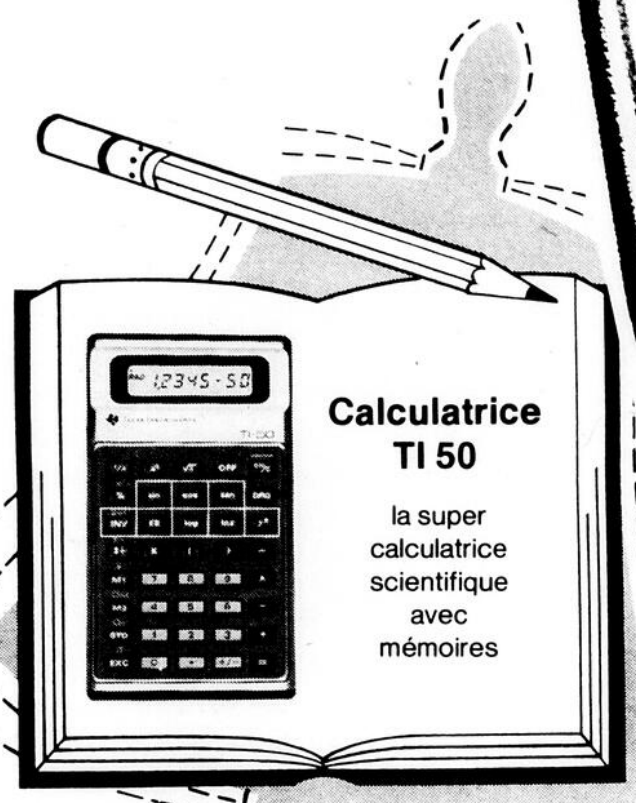

Calculatrice TI 50

la super calculatrice scientifique avec mémoires

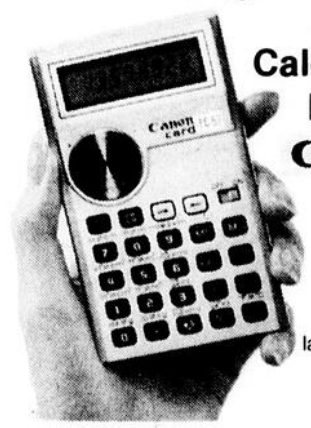

Calculatrice FC 52 Canon

fait la convertion de la mesure impériale à la mesure métrique instantanément

SCM CLASSIC 12

Idéale pour l'étudiant et même pour le travail de bureau

COURIER SMITH-CORONA

Très large chariot
Ne pèse que 9.25 lb (4.2 kg)
Boitier intégral
Tabulateur préréglé

LAMPE DE TRAVAIL

Bras dirigeable, utile pour le bureau de travail

Passez nous voir...

Tél.: 248-2454

JACQUES GAUMOND INC

Ameublement de Bureau

SERVICE DE REPARATION ET LOCATION

67 EST, ST-JEAN BAPTISTE, MONTMAGNY, G5V 1J9

Automobilistes, nous sollicitons votre collaboration

Vous êtes requis de faire un arrêt complet lorsque vous suivez et lorsque vous rencontrez un autobus scolaire dont les feux rouges clignotent

TRANSPORT SCOLAIRE BEAUBIEN LIMITEE
712 Chemin Bellevue Est
Cap St-Ignace Tél. 246-5646

AUTOBUS PORT-JOLI INC.
ANDRE ROBICHAUD, prop.
St-Jean Port-Joli Tél. 598-6101

AUTOBUS ROLAND LORD INC.
Ste-Louise—St-Roch des Aulnaies—St-Onésime—
La Pocatière—St-Gabriel Tél. 354-2585

Autobus Montmagny Inc.
J.M. Boivin, prop.
152 Ave de la Cour, Montmagny Tél. 248-1158

340 familles du comté de Montmagny participeront à Passe-Partout en 1979-80

Plus de 340 familles du territoire de la Commission Scolaire de Montmagny participeront à "Passe-Partout" au cours de l'année 1979-80.

"Passe-Partout" est une opération éducative multimédia du Ministère de l'Education qui s'adresse aux enfants d'âge pré-scolaire et elle s'articule autour de deux axes: un matériel éducatif (série télévisée et revues) destiné aux enfants et un programme d'animation auprès des parents qui fait une large place à leur vécu et à leur compétence et ce, en prévilégiant une démarche de groupe.

En 1977-78, "Passe-Partout" a été expérimenté dans quatre (4) commissions scolaires dont celle de Montmagny puis en 1978-79, il a été extensionné à 38 commissions scolaires. A sa troisième année d'existence et suite aux effets très positifs retenus lors d'évaluations, 51 commissions scolaires bénéficieront du programme d'animation pour l'année 1979-80. La Commission Scolaire de Montmagny est toujours de ce nombre.

A lui seul, le secteur nord de la Commission Scolaire comprenant les paroisses de St-François, St-Pierre, Berthier-sur-Mer, Ile-aux-Grues Cap St-Ignace et Montmagny (St-Thomas et St-Mathieu) compte plus de 250 familles qui seront invitées à participer activement à "Passe-Partout".

L'animatrice de ce secteur compte sur l'intérêt et la participation des familles impliquées dans "Passe-Partout" pour mener à bien l'opération et ce, pour le mieux-être des enfants.

Source: Doris Rouleau
Commission Scolaire de Montmagny
248-2016

CEGEP DE LA POCATIERE
140, 4e AVENUE, LA POCATIÈRE QUE. G0R 1Z0 (418) 856-1525

PROGRAMMATION AUTOMNE 1979

SERVICE DE L'EDUCATION AUX ADULTES

NUMEROS	TITRES ET CONTENUS	NB. HRES	JOUR	HORAIRE	COUT
LA POCATIERE					
	Comment lançer une petite entreprise?	30	Lundi	19h00-22h00	Gratuit
242-101-76	Sciences graphiques I	60	Lundi	19h00-23h00	Gratuit
410-110-74	Comptabilité I	60	Lundi	19h00-23h00	Gratuit
412-231-77	Procédés de secrétariat I	45	Lundi	19h00-22h00	Gratuit
604-000-71	Anglais	45	Lundi	19h00-22h00	$90.00
401-916-76	Droit des affaires	45	Mardi	19h00-22h00	Gratuit
412-101-77	Dactylo I	45	Mardi	19h00-22h00	Gratuit
601-911-76	Français écrit	45	Mardi	19h00-22h00	$90.00
607-101-70	Espagnol	45	Mardi	19h00-22h00	$90.00
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60	Mercredi	19h00-23h00	Gratuit
203-954-74	Eléments d'électricité	60	Mercredi	19h00-23h00	Gratuit
412-211-77	Sténographie I	60	Mercredi	19h00-23h00	Gratuit
	Art de la communication orale	45	Jeudi	19h00-22h00	$90.00
241-992-77	Introduction aux machines outils et procédés de production	60	Jeudi	19h00-23h00	Gratuit
401-906-76	Estimation et contrôle des coûts	60	Jeudi	19h00-23h00	Gratuit
	Promotion culturelle du citoyen (programme 4 cours)	Pour plus d'informations, communiquez avec nous			
	Promotion sociale de la femme (programme 4 cours)				
	Couleur, moyen d'expression (cours de peinture)	30	Mardi	20h00-22h00	$60.00
MONTMAGNY	(Pour informations: Lisette Paradis (418) 248-2370)				
410-110-74	Comptabilité I	60	à déterminer		Gratuit
410-210-74	Comptabilité II	60	à déterminer		Gratuit
607-101-70	Espagnol I	45	à déterminer		$90.00
607-201-70	Espagnol II	45	11 septembre (inscription)		$90.00
340-401-77	Philosophie: ethique et politique	45	Lundi	19h00-22h00	$90.00
601-121-71	Poésie (ou théâtre)	45	Lundi	19h00-22h00	$90.00
601-402-77	Essai (français)	45	Lundi	19h00-22h00	$90.00
601-902-73	Linguistique	45	Lundi	19h00-22h00	$90.00
401-916-76	Droit des affaires	45	Mardi	19h00-22h00	Gratuit
401-929-76	Mathématiques financières	60	Mardi	19h00-23h00	Gratuit
410-523-74	Prix de revient et systèmes	60	Mardi	19h00-23h00	Gratuit
410-660-74	Administration	45	Mardi	19h00-22h00	Gratuit
	Initiation aux soins Vétérinaires	30	Mardi	20h00-22h00	Gratuit
	Promotion culturelle du citoyen (programme 4 cours)	Pour plus d'informations, communiquez avec nous			
	Etre parent aujourd'hui (programme 4 cours)				
	Promotion sociale de la femme (programme 4 cours)				
ST-JEAN PORT-JOLI - L'ISLET					
914-101-75	Administration personnelle	45	Lundi	19h00-22h00	Gratuit
410-110-74	Comptabilité I	60	Mardi	19h00-23h00	Gratuit
	Etre parent aujourd'hui (programme 4 cours)				
ST-PASCAL					
000-145-78	Soins vétérinaires II	30	Lundi	19h30-22h30	Gratuit
412-101-77	Dactylo I	45	Mardi	19h00-22h00	Gratuit
412-231-77	Procédé de Secrétariat	45	Mercredi	19h00-22h00	Gratuit
	Comment lançer une petite entreprise?	30	Mercredi	19h00-22h00	Gratuit
	Promotion culturelle du citoyen				
ST-PAMPHILE - STE-PERPETUE					
383-920-71	Introduction à l'économique I	45	Lundi	19h00-22h00	Gratuit
410-110-74	Comptabilité I	60	Mercredi	19h00-23h00	Gratuit
	Promotion culturelle du citoyen (programme 4 cours)	POUR PLUS D'INFORMATIONS			
	Etre parent aujourd'hui (programme 4 cours)				

JEAN-MARC CAREAU, responsable du Service de l'Education aux Adultes et de la Formation Professionnelle.
ANDRE GAUMOND, responsable de la Gérontologie et de la Formation Générale.
MADELEINE D. LEBEL, chargé de l'accueil et de l'inscription.

GILLES LAGACE, conseiller pédagogique
REGION DE MONTMAGNY
LISETTE PARADIS, représentante du Service de l'Education aux Adultes du Cegep de La Pocatière à Montmagny. Tél.: 248-2370.

Rentrée scolaire

Pastorale et enseignement religieux

Les commissions scolaires insatisfaites des services de pastorale

par Jacques E. COUTURE
(Informeq, février 1979)

Il y a quelque temps, le ministère de l'Éducation effectuait un sondage auprès des autorités des commissions scolaires afin de connaître à quel pouls battait le coeur de la pastorale dans leur milieu. Résultat étonnant: 75% des commissions scolaires révélaient qu'elles n'étaient pas satisfaites des services de pastorale dans leurs écoles, nous a déclaré Pierre Loiselle.

Les écoles catholiques du Québec ont toujours offert à leur clientèle ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler des services de pastorale. Bien sûr, ces services ont revêtu divers aspects à cause des modalités imposées par le temps, du changement des mentalités et de la diversité des lieux et des circonstances. Et puisque nous parlons de changements, considérons seulement les dix dernières années et cela nous permettra de mieux saisir les objectifs et les difficultés qui obligent l'animation pastorale à se repenser aujourd'hui.

"Non pas qu'on ne veuille plus de pastorale, ont précisé les autorités, bien au contraire, notre mécontentement vient de ce que nos demandes ne sont pas satisfaites".

Plusieurs facteurs d'ordre général ont créé ce malaise qui risquait de marginaliser l'animation pastorale dans les écoles du Québec, notamment le changement intervenu dans la relation entre l'école et la paroisse et le changement relatif au rôle de l'aumônier de l'école primaire.

Nouvelle relation école-paroisse

L'évolution du Québec durant les années '60 a modifié la relation entre l'école et la paroisse. L'école était jusque-là considérée comme le prolongement de l'église paroissiale; elle s'insérait dans la collectivité paroissiale de telle sorte que les préoccupations concernant l'éducation religieuse des jeunes étaient partagées par tous; parents, éducateurs scolaires, clergé paroissial, etc.

L'instauration de nouvelles structures, en 1964, a amené une autonomie plus grande de l'école par rapport à la paroisse. En même temps, l'évolution de la mentalité religieuse des catholiques du Québec a favorisé une prise de conscience plus claire de la différence des objectifs poursuivis par l'école et par la paroisse.

Le changement opéré, en juillet 1971, par la Loi 27 concernant le regroupement des commissions scolaires et le phénomène de la dénatalité ont aussi largement contribué à modifier les relations de l'école et de la paroisse: des écoles ont été fermées, d'autres n'ont offert qu'un certain nombre de degrés du primaire, des élèves ont dû fréquenter des écoles dans des paroisses autres que celle du domicile de leurs parents.

Ce dernier changement, en particulier, place actuellement le clergé local dans une situation nouvelle: des pasteurs sont coupés des élèves de leur paroisse qui fréquentent une école située dans une autre localité, tandis que d'autres pasteurs sont appelés à s'occuper des élèves ne faisant pas partie du territoire dont ils sont responsables.

Nouveau rôle de l'aumônier d'école primaire

Un second facteur d'ordre général, qui rend difficile l'animation pastorale dans les écoles primaires, tient au fait que le rôle de l'"aumônier d'école primaire", antérieurement axé sur la préparation et la réception des sacrements, a été substantiellement modifié.

Les fonctions que fixe le "plan de classification des emplois" à l'animateur de pastorale sont variées et touchent l'école dans sa globalité. Dans ce document du ministère de l'Éducation, on assigne à l'animateur de pastorale la responsabilité de sensibiliser le personnel de l'école aux finalités de l'éducation chrétienne, de collaborer de façon particulière avec le personnel chargé de l'enseignement religieux et moral, d'informer les parents de la vie chrétienne à l'école et de réaliser avec les élèves des expériences de vie chrétienne.

Le rôle du personnel affecté à la pastorale se précise donc et l'ampleur de son champ d'action se perçoit plus aisément.

Bien sûr, pour être vraiment efficace dans son travail, l'animateur de pastorale doit pouvoir compter sur des moyens d'insertion qui correspondent à la définition de son rôle. Bien des difficultés surgissent de cette nouvelle prise de conscience. Une analyse sérieuse de la situation pastorale effectuée en 1976 dans toutes les régions du Québec a permis au Service de l'enseignement catholique de déceler des griefs, des difficultés et surtout des espoirs que divers milieux formulaient envers l'animation pastorale.

Le plan triennal de développement

Conscient de ses responsabilités face à la qualité du climat et de la pédagogie qui doivent régner dans ses écoles confessionnelles, le ministère de l'Éducation plaçait au nombre de ses priorités, en 1977, un plan triennal de développement de l'éducation chrétienne.

Plusieurs de ces priorités ont trait à l'animation pastorale. C'est, d'une part, une façon de répondre à de nombreuses demandes longuement répétées et, d'autre part, un tremplin pour lancer cette activité vers une nouvelle façon de se réaliser.

Ainsi, plusieurs commissions scolaires qui administrent des écoles catholiques ont déjà retenu, grâce au plan, les services d'un conseiller en éducation chrétienne, à temps complet ou à temps partiel, selon l'importance de la population scolaire. Le poste de conseiller en éducation chrétienne comporte des fonctions de conseil auprès du directeur général de même que des fonctions d'animation du personnel affecté à la pastorale et à l'enseignement moral et religieux.

Afin de permettre à chaque commission scolaire, voire à chaque école, d'établir ses priorités et ses besoins en vue d'une plus grande qualité de ses services d'animation pastorale, le plan répond aux projets des divers milieux par l'attribution de certaines subventions. Il est intéressant de noter combien la créativité des milieux a été stimulée par des projets parfois audacieux. On déplore souvent le peu de prêtres disponibles. **Pour contrer cette carence,** les gens du milieu ont relevé leurs manches; dans plusieurs commissions scolaires, des laïcs volontaires ont pris la relève des prêtres comme animateurs de pastorale

Les subventions permettent à ces équipes de s'assurer une organisation fonctionnelle en vue d'une qualité de présence dans l'école. Ces équipes de pastorale secondent les enseignants et les aident à poursuivre les objectifs catéchétiques. De plus, elles assurent une concertation étroite avec la communauté paroissiale.

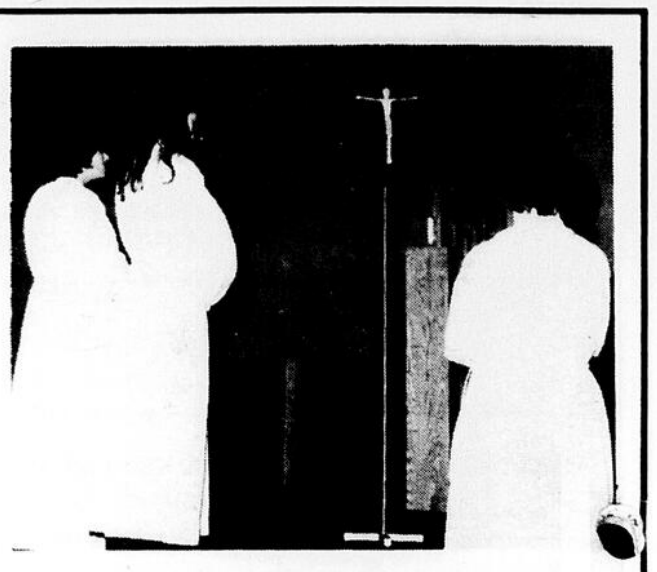

Qu'est-ce qu'une école catholique?

L'école reconnue comme catholique, par le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation, accepte la dimension religieuse comme partie intégrante de l'homme. La conception chrétienne de l'homme et de la vie lui sert d'inspiration et de norme dans son action éducative.

L'enseignement religieux

L'enseignement religieux favorise chez l'élève l'approfondissement de la foi chrétienne ainsi que l'élargissement de son expérience et de sa conscience religieuses. Conforme à la doctrine de l'Église catholique, il est à la fois respectueux du mystère chrétien, soucieux de rigueur intellectuelle et attentif au cheminement personnel de la foi des étudiants. Cet enseignement prend la forme de cours de religion et d'activités pastorales.

Un cours de religion est prévu à chacune des années du cours primaire et du cours secondaire. À partir de la troisième année du cours secondaire, l'élève peut avoir le choix entre le cours de religion et un cours de morale. En quatrième et en cinquième secondaire, ce choix peut s'étendre également à un cours sur les religions et le phénomène religieux.

Au niveau postsecondaire, l'étudiant demeure libre de choisir le cours de réflexion chrétienne offert par l'institution qu'il fréquente.

L'école catholique organise en outre des activités pastorales qui répondent aux besoins de réflexion, de prière et de célébration liturgique des élèves et du personnel de l'école. Ces activités de charité, de foi, de liberté et d'engagement leur permettent de faire l'expérience des valeurs évangéliques.

Le droit à l'exemption

L'exemption de l'enseignement religieux est indispensable comme garantie du droit des parents et des élèves à la liberté religieuse.

À l'école primaire et à l'école secondaire, les parents ou les tuteurs obtiennent l'exemption du cours d'enseignement religieux pour leur enfant, sur présentation d'une demande faite par écrit à la direction de l'école.

De plus, à l'école secondaire, après avoir obtenu le consentement des parents ou du tuteur, le directeur de l'école exempte du cours d'enseignement religieux un élève mineur qui en fait la demande.

L'école catholique offre, aux élèves exemptés de l'enseignement religieux, un programme de formation morale ou de connaissance du phénomène religieux.

Le personnel de l'école

À l'école catholique, toute personne préposée à la direction, à l'enseignement et aux autres services éducatifs doit être de foi catholique et elle est tenue d'en respecter le caractère confessionnel.

Cependant, en cas de difficulté à retenir les services d'une personne compétente de foi catholique, les services d'une personne compétente non catholique peuvent être retenus, pourvu que cette personne s'engage à respecter le caractère confessionnel de l'école. On ne peut, toutefois, lui confier l'enseignement religieux.

D'autre part, pour garantir le droit de l'enfant à un enseignement religieux de qualité, l'école exempte de l'enseignement religieux un professeur qui l'exige au nom de la liberté de conscience. Elle exempte aussi celui qui persisterait à donner un enseignement religieux qui ne serait pas conforme aux exigences.

Le texte a été rédigé à partir du Règlement du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation concernant les écoles reconnues comme catholiques.

Malheur!
Encore la rentrée
des classes.
Bonheur!
10%
sur toute
la marchandise
en magasin.
Bonne chance!
axe

L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES MONTMAGNY INC.

Invite les étudiants des niveaux:
Secondaire
C.E.G.E.P.
Universitaire
à participer à la promotion

BOURSE DE L'ETUDIANT

Conditions:
Sur une preuve d'achat d'un de nos magasins, inscrire ses: Nom, adresse, téléphone, nom de l'institution à l'inscription de septembre, âge, nom du ou des parents.
Déposez le où les coupons dans le baril placé dans le mail.

Tirage d'une bourse
de $100.00
le 10 septembre, dans le mail

BONNE CHANCE A TOUS